

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 9 MARS 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU À L'ANNU DI U SVILUPPU À LONGU ANDÀ 2022

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le projet de RADD 2022 est en annexe et vaut rapport de présentation.



2022



RAPORTU À L'ANNU
DI U SVILUPPU À LONGU ANDÀ
RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EDITORIALE DI U PRESIDENTE

DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Dopu à a crisa sanitaria mundiale di u Covid, u 2022 fù marcatu da fatti eccizziuinali altr'è tantu :

- A sbuccata di a guerra in Auropa, cù u cunflittu d'Ucraina è e so cunsiguenze tantu umane è geupulitiche ch'ecunomiche è suciale ;
- L'aggravazione di a crisa climatica accumpagnata da episodii stremi : sicchia, fochi, timpesti,... ;
- A crisa migratoria, masimu in u Mediterraniu ;

Tanti fatti pulitichi è sucetali chì, aghjustendusi à a crisa sanitaria chì hà cuntinuatatu, ancu puru in modu menu virulente, longu à l'annu 2022, anu cuntribuitu à rinfurzà un sentimu cullettivu criticu d'incertezza.

Cum'è tanti altri territorii, a Corsica hà avutu à affruntà st'avenimenti, sia diretta, sia attraversu à i so effetti.

I Corsi ritinaranu di st'annata 2022, in più di i fatti pulitichi d'impurtanza storica chì ci sò passati, u pesu criscente di l'inflazione in a vita cutidiana, a sicchia chì hà duratu assai è messu l'isula à risicu di cascà in un scenariu di scarsia idrica è di pericoli maiò, in particolare di fochi.

S'invinaranu, di sicuru, di a timpesta di u 18 d'aostu, for di misura, di a tragedia umana di a scumparsa di cinque persone è di parechji feriti, di a distruzione di e prupietà è dinù di u fiascu di u sistema d'alerta meteorologica chì ùn hè statu in gradu di privede a catastrofa chì s'avvicinava.

Ognuna di 'sse scosse sistemiche hà palisatu in modu soiu a vulnerabilità di e sucetà umane à i ghjorni d'oghje, è a necessità di novi quatri cuncettuali è operaziunali da definisce, per pudè risponde à l'imbusche è à e sfide di i tempi à vene.

L'adattamento à u disturbu climaticu è u bisognu di custruì un mundu campatoghju sò senza dubbitu i più impurtanti scopi di l'agenda, ma ci n'hè altri dinù.

A brama di un sviluppu durevule hè ancu in raportu cù u ricusu di una sucetà supranata da e lege di u marcatu è di i soldi, cù e so cunsiguenze à colpu sicuru : Indibbulita di i servizii publichi più di primura, sparità suciale, precarietà è puvertà in crescita, sparità territoriali,...

Infine s'iscrive, in certe parte di u mundu, in una vulintà pulitica affermata di oppponesi à a scumparsa di a lascita di bè cumuni (lingue, patrimonii naturali è culturali,...) chì impastanu i modi singulari di fà ogni sucetà.

Eccu l'inghjocu di un raportu di sviluppu à longu andà, hè di mette in risaltu, prima di a presentazione di u so bugettu, l'azione è l'avanzate di una Cullettività chi face soii 'ssi inghjochi strategichi è aiuta à custruì mudelli di sviluppu più resilienti.

Un raportu chì piglia ancu di più impurtanza quand'ellu si tratta di incalcà l'azione di un'istituzione chì hà per missione principale di avvià un cambiamentu di paradigma à a scala di un territoriu.

U raportu pè u 2022 di a Cullettività di Corsica rispechja prima un impegnu à u cutidianu.

Ramenta l'operazione cuncipite è cumpiute da i servizii di a Cullettività è di l'agenze è uffizii, cù u fine di rinforzà in l'azione a salvezza di e risorse naturale, a cuesione suciale è l'equilibrii territoriali, l'ufferta sanitaria, a sparghjera di e mubilità dolce o intermudale, l'accunciamentu numericu, a creazione di ricchezze ecunomiche durevule, (autunumia alimentare, ecunomia circolare, ...), a rivitulita di a lingua.

Dà ancu l'opportunità di misurà certi prugressi o di fà cunnosce sperimentazione chì sò forse digià l'avanguardia di mudelli novi d'azione.

Permette dinù di ramintà l'iniziative mosse da u Cunsigliu esecutivu in u 2022 per risponde, certe volte in urgenza, à situazione difficiule. Senza mintuvalle tutte :

- ⇒ Azzione per rigulà a frequentazione turistica (intervento nantu à u situ naturale di Bavedda, primi travagli nantu à a definizione di una cartula sustenibile pè e crucere, ...)
- ⇒ Urganizazione di duie cunferenze sociale à u veranu di u 2022 pè u putere di cumprà o, in u quattru di i travagli di l'Uffiziu fundiaru, definizione di criterii per l'accessu à a prupietà cuerente cù l'esigenze di u sviluppu durevule.
- ⇒ Azzione pè a durabilità di siti ecunomici emblematici di i territorii di l'internu è di muntagna : acque d'Orezza, Bagni di Petrapola,...

Infine, schjarisce i prugressi fatti in i settori strategichi di a transizione ecologica è energetica: pulitica di l'acqua, sviluppu di l'energie rinnuvevule, è maestria di a dumanda d'energia, gestione di e rumenzule, sviluppu di e mubilità dolce è di l'intermudalità, ecc.

A Cullettività di Corsica mantene dunque u so impegnu cutidianu pè u sviluppu durevule, integrendu i so ugettivi in a filusufia di l'Agenda 2030 sviluppatu da e Nazione Unite.

Un impegnu duppiatu da a vulintà pulitica di prumove prugetti di carattaru più strutturale, essenziali pè u cambiamentu di paradigma è l'affermazione di una strategia pè a custruzione di un mudellu di sviluppu à longu andà.

Da stu puntu di vista, u 2022 hè statu un annu impurtante, per ùn di decisivu.

Mentre di a sessione di u 28 di lugliu di u 2022, aghju vulsutu, in cor' di un estate difficiule, ramintà chì a vulintà di trasfurmazione, à u core di u prugettu puliticu purtatu da u Cunsigliu esecutivu è da a magiurità territoriale, chjamava à una riforma prufonda di l'azione publica :

« Ciò ch'e vi prupongu dunque hè d'integrà in tutte e nostre pulitiche publice è di fatti in tutti i nostri dispusitivi d'aiutu, di sustegnu o d'incitazione, l'imbusche di u riscaldamentu climaticu, di u sviluppu à longu andà è di a transizione ecologica è chì tuttu què si traduci dinù in u quattru di l'assestu di u nostru bugettu.

Ùn sarà forse un'opara cumpiuta da un ghjornu à l'altru, ma spergu chì, ancu in i nostri ducumenti di prugrammazione, d'orientazione bugettarie è in i nostri bugetti, u primitivu è

u supplementariu, ci sianu l'indicatori di l'impurtanza trasversale di l'imbusche di a lotta contr'à u riscaldamentu climaticu : sviluppu à longu andà è transizione ecologica. »

A messa in opera di 'ssu prugettu hè necessaria. Sarà una priurità di l'azione di a Cullettività di Corsica in l'anni prossimi.

Da un altru latu, tocca à a Cullettività di Corsica di cuntinuà à sustene tutte e forme d' investimentu (educazione, formazione, ricerca, innuvazione, creatività, ecc.) chì garantiscinu l'emancipazione individuale è u benistà suciale.

Li tocca à avvià, dopu finalizata in u 2022 a so rivisione interna, a rivisione di u PADDUC, documentu quattru strategicu chì deve cuntinuà à ispirà è à rende pussibile u cuntrollu di e dinamiche di sviluppu di l'isula.

Li tocca à cuntinuà à opponesi à logiche di predazione chì guastanu a cuesione suciale è i principii fundamentali di a vita democratica, senza i quali ùn hè campatoghja nisuna strategia di sviluppu durevule.

À stu prupositu, a tinuta di una sessione straordinaria di l'Assemblea di Corsica u 18 di nuvembre di u 2022, dedicata à e derive maffiose, è i primi travagli chì anu seguitatu, hà marcatu una tappa nova.

Infine, a ricerca di un mudellu di sviluppu durevule ùn pò esse staccata da u prugettu avviatu in u 2022, dopu à l'assassiniu di Yvan Colonna, intornu à a custruzione di un statutu d'autunumia di pienu dirittu è à pienu eserciziu .

E discussione cù u governu, iniziata di veranu scorsu, anu vucazione à sbuccà nantu à a definizione di 'ssu statutu :

- Un statutu da custruì per risponde à e sfide di l'impettu demograficu, di a speculazione immobiliare, di a perdita di referimenti è di una crescita chì ci impuvarisce.
- Un statutu da custruì per garantisce a presa in contu di e specificità geugrafiche, ecunomiche, suciale è culturale in u prugettu di trasfurmazione.
- Un statutu da custruì pè a ricunniscenza di u dirittu à l'esistenza di u populu corsu ;
- Un statutu da custruì per armà, à livellu istituziunale, a dinamica di sviluppu durevule oghje in anda.

U 2022, à tituli diversi, hè statu dunque un annu for' di regula.

Da u cumbugliu di l'avenimenti chì anu scuzzulatu l'attualità isulana, a Cullettività di Corsica capifila di sta vulintà di fundà una Corsica sviluppata, emancipata, unita è patrona di e so scelte essenziale, hè surtita più forte.

EDITORIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Après la crise Covid au retentissement planétaire, l'année 2022 aura été marquée par des événements tout aussi exceptionnels :

- L'irruption de la guerre en Europe avec le conflit en Ukraine et ses conséquences tant humaines et géopolitiques qu'économiques et sociales ;
- L'accentuation de la crise climatique avec sa litanie d'épisodes extrêmes : sécheresse, feux, tempêtes, ... ;
- La crise migratoire, singulièrement en Méditerranée ;

Autant de faits politiques et sociétaux participant, en sus de la crise sanitaire qui est restée, malgré sa moindre virulence, très présente tout au long de cette année 2022, à nourrir un sentiment collectif de basculement autant que d'incertitude.

La Corse, comme l'ensemble des territoires, a été confrontée à ces événements, soit directement, soit à travers leurs impacts.

Les Corses retiendront notamment de cette année 2022, outre les faits politiques d'importance historique qui s'y sont déroulés, le poids croissant de l'inflation dans la vie quotidienne, la longue période de sécheresse qui a menacé de faire basculer l'île dans un scénario de pénurie d'eau et de risques majeurs, notamment d'incendies.

Ils retiendront forcément la tempête du 18 août, son caractère hors norme, la tragédie humaine et la mort de cinq personnes ainsi que de nombreux blessés, la destruction des biens, mais également les défaillances d'un système d'alerte météorologique qui n'a pas su dire à temps la catastrophe qui s'annonçait.

Chacun à leur manière, ces chocs systémiques mettent en lumière la vulnérabilité actuelle des sociétés humaines et le besoin de définir de nouveaux cadres conceptuels et opérationnels pour répondre aux enjeux et défis des temps à venir.

L'adaptation au changement climatique et le besoin de bâtir un monde vivable représentent sans doute l'impératif le plus important de l'agenda politique. Mais il n'est pas le seul.

L'aspiration à un développement durable est aussi étroitement corrélée au refus d'une société dominée par les lois du marché et de l'argent et des conséquences qui en résultent inmanquablement : affaiblissement des services publics les plus essentiels, montée des inégalités sociales et accroissement de la précarité et de la pauvreté, déséquilibres territoriaux, ...

Elle s'inscrit enfin, dans certaines régions du monde, dans une volonté politique assumée de s'opposer à la disparition de biens collectifs hérités du passé (langues, patrimoines naturels et culturels, ...) qui cimentent des manières originales de faire société.

C'est tout l'enjeu d'un rapport de développement durable que de mettre en relief, en amont de la présentation de son budget, les actions et les avancées d'une collectivité qui se saisit de ces enjeux stratégiques et contribue à bâtir des modèles de développement plus résilients.

Un rapport qui prend encore plus d'importance quand il s'agit de souligner les actions d'une institution à qui revient la mission, à titre principal, d'impulser un changement de paradigme à l'échelle d'un territoire.

Le rapport 2022 de la Collectivité de Corse reflète d'abord un engagement au quotidien.

Il rappelle les opérations conçues et réalisées par les services de la Collectivité et de ses agences et offices pour renforcer concrètement la préservation des ressources naturelles, la cohésion sociale et les équilibres territoriaux, l'offre de soins, le déploiement des mobilités douces ou intermodales, l'aménagement numérique, la création de richesses économiques durables (autonomie alimentaire, économie circulaire, ...), la revitalisation de la langue corse...

Il est aussi l'occasion de mesurer certains progrès ou de prendre connaissance d'expérimentations qui préfigurent peut-être déjà de nouveaux modèles d'intervention.

Il a vocation également à rappeler les initiatives prises en 2022 par le Conseil exécutif de Corse pour répondre, parfois en urgence, à des situations critiques. Sans les citer toutes :

- ⇒ Actions en faveur d'une régulation des flux touristiques (interventions sur le site naturel de Bavella, premiers travaux sur la définition d'une charte durable des croisières, ...)
- ⇒ Organisation de deux conférences sociales au printemps 2022 pour le pouvoir d'achat ou, dans le cadre des travaux de l'Office foncier, définition de critères d'accès à la propriété en phase avec les exigences d'un développement durable ;
- ⇒ Actions en faveur de la pérennité de sites économiques emblématiques des territoires de l'intérieur et de la montagne : eaux d'Orezza, Bains de Petrapola,...

Il éclaire enfin les avancées dans les domaines stratégiques de la transition écologique et énergétique : politique de l'eau, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande d'énergie, gestion des déchets, développement des mobilités douces et de l'intermodalité, ...

La Collectivité de Corse poursuit donc son engagement quotidien en faveur du développement durable, en intégrant ses objectifs dans la philosophie de l'Agenda 2030 élaboré par les Nations Unies.

Un engagement qui se double d'une volonté politique d'impulser des chantiers de nature plus structurelle, indispensables au changement de paradigme et à l'affirmation d'une stratégie de construction d'un modèle de développement durable.

De ce point de vue, 2022 aura été une année importante, pour ne pas dire décisive.

Au cours de la session du 28 juillet 2022, j'ai souhaité, au cœur d'un été éprouvant, rappeler que la volonté de transformation, au cœur du projet politique porté par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale, appelait une réforme en profondeur de l'action publique :

« Ce que je propose, c'est donc que nous intégrions dans toutes nos politiques publiques, et donc dans tous nos dispositifs d'aide, de soutien ou d'incitation, les enjeux du réchauffement climatique, du développement durable et de la transition écologique, et que cela se traduise également dans notre construction budgétaire.

Cela ne va pas se faire de façon parfaite du jour au lendemain, mais je souhaite que, y compris dans nos documents de programmation, d'orientations budgétaires et dans nos budgets primitif et supplémentaire, il y ait les indicateurs de cette prénance transversale des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, développement durable et transition écologique. »

La mise en œuvre de ce chantier est nécessaire. Elle sera une priorité de l'action de la Collectivité de Corse au cours des prochaines années.

Dans un autre registre, la Collectivité de Corse doit continuer de soutenir toutes les formes d'investissement (éducation, formation, recherche, innovation, créativité, ...) qui garantissent l'émancipation individuelle et le bien-être social.

Elle doit ouvrir, après avoir finalisé en 2022 sa révision en interne, le chantier de révision du PADDUC, document cadre stratégique qui doit continuer à inspirer et à permettre de maîtriser la dynamique de développement dans l'île.

Elle doit continuer de s'opposer aux logiques prédatrices qui minent la cohésion sociale et les principes élémentaires de la vie démocratique, sans lesquels aucune stratégie de développement durable n'est viable.

A cet égard, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée de Corse le 18 novembre 2022 consacrée aux dérives mafieuses, et les premiers travaux qui s'en sont suivis, marquent un tournant.

Enfin, l'aspiration à un modèle de développement durable est indissociable du chantier engagé en 2022, après l'assassinat d'Yvan Colonna, autour de la construction d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

Les discussions avec le gouvernement, initiées au printemps dernier, ont vocation en 2023 à aboutir à la définition de ce statut :

- Un statut à construire pour répondre aux défis du choc démographique, de la spéculation immobilière, de la perte de repères et de la croissance appauvrissante ;
- Un statut à construire pour garantir la prise en compte des spécificités géographiques, économiques, sociales et culturelles dans le projet de transformation ;
- Un statut à construire pour la reconnaissance du droit à l'existence du peuple corse ;
- Un statut à construire pour armer, sur le plan institutionnel, la dynamique de développement durable aujourd'hui engagée.

2022, à plus d'un titre, aura été pour la Corse une année hors norme.

Dans le tourment des événements qui auront agité l'actualité insulaire, la Collectivité de Corse, creuset de cette aspiration à fonder une Corse développée, émancipée, solidaire et maîtresse de ses choix essentiels, en est sortie renforcée.

Indice / Table des matières

Intruduzione Introduction	9
Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu	10
Axe 1 – Lutter contre le changement climatique	10
1.1. Prumove u rinnovu energeticu di l'alloghji culletivi è individuali.....	10
Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels	10
1.2. Fà calà l'impronta ecologica di i casali d'insignamentu di a Culletività di Corsica.....	11
Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse	11
1.3. Prumove l'intermodalità di i trasporti attraversu u sviluppu di i servizii ferruviarii.....	13
Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires	13
1.4. Riduce i modi di spiazamentu à emissione di carboniu forte è sviluppa e mubilità linde.....	14
Réduire les déplacements carbonés et développer des modes de déplacement doux	14
1.5. Rinnuvà i lumi publichi per riduce u frazu d'energia è a pulluzione luminosa.....	16
Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses .	16
Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l'ambientu è e risorse	17
Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	17
2.1. Prutege e risorse d'acque.....	17
Protéger la ressource en eau	17
2.2. Prutege è valorizà l'ambientu naturali.....	21
Préserver et valoriser les milieux naturels	21
2.3. Porghje un'assistenza tecnica à e cumune è à l'EPCI pè a gestione di i mezi acquatichi è a privenzione di l'inundazione (GEMAPI).....	25
Apporter une assistance technique aux communes et EPCI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).....	25
2.4. Gestisce a frequentazione di i siti di altu valore patrimoniale.....	26
Gérer la fréquentation des sites à forte valeur patrimoniale.....	26
2.5. Luttà contr'à e spezie esotiche vegetale è animale.....	28
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales.....	28
2.6. Prutege u mare è sfruttà e so risorse in modu durevule.....	30
Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources.....	30
2.7. Prumove l'ecunomia circolare è riduce a pruduzione di rumenzule.....	33
Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets.....	33
Acchisu 3 – Rinfurzà a cusionu suciale, a sulidarità trà i territorii à trà e generazione	36
Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations	36
3.1. Rinfurzà a pulitica à ghjuvure di a lingua corsa à via di un bislinguisimu apertu nantu à u plurilinguisimu	36
Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme	36
3.2. Rinfurzà a presa in cunsiderazione di u sviluppu à longu andà in l'accessu à a pruprietà	37
Renforcer la prise en compte du développement durable dans l'accession à la propriété.....	37

3.3. Migliurà l'accoglienza suciale per una reta territoriale ottimale.....	39
Améliorer l'accueil social par un meilleur maillage territorial	39
3.4. Pruduce un'ufferta di furmazione adatta à è primure di u territorii.....	42
Produire une offre de formation adaptée aux préoccupations des territoires	42
3.5. Fà di a Corsica un territoriu numericu inclusivu è resiliente.....	44
Faire de la Corse un territoire numérique inclusif et résilient	44
3.6. Rinfurzà l'attrattività è u sustegnu à i territorii di l'internu è di a muntagna.....	48
Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne.....	48
3.7. Migliurà u ritale stradale.....	49
Améliorer le réseau routier	49
Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l'essari umani	52
Axe 4 – Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	52
4.1. Educà à u sviluppu à longu andà.....	52
Eduquer au développement durable	52
4.2. Aiutà l'inclusion suciale di i benefiziarii di u Rivenutu di Sulidarità Attiva (RSA).....	54
Favoriser l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	54
4.3. Cumbatte e viulenze contru à e donne	56
Lutter contre les violences faites aux femmes.....	56
4.4. -Guarantisce à tutti l'accessu à a citatinanza, à u putere d'agisce, à l'attività spurtive è di scialu.....	58
Garantir à tous un accès à la citoyenneté, au pouvoir d'agir, aux activités sportives et de loisir	58
Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunomia durevule è sulidaria	61
Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire	61
5.1. Prumove un'agricultura durevule è di vicinanza	61
Promouvoir une agriculture durable et de proximité	61
5.2. Prumove pratiche turistiche chi rispettinu l'ambiente.....	68
Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement	68
5.3. Guidà l'azione ecunomia à via di e transizione ecologiche è suciale di l'impresu	70
Orienter l'action économique vers les transitions écologique et sociale des entreprises	70
5.4. Sviluppà una cumanda publica chi sia un motore di e transizione è prumovi	74
l'accessu di l'impresu locale.....	74
Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès	74
des entreprises locales	74

Intruduzione Introduction

C'est l'article L4425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit le cadre du rapport annuel de développement durable :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil exécutif de Corse présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité de Corse, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret ».

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la Collectivité de Corse en 2022.

Il se décline autour des 5 finalités du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Développer une économie durable et solidaire.

Pour chacun des axes, il rend compte à la fois :

- Des politiques conduites par la collectivité et qui contribuent au développement durable du territoire ;
- Des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour tendre vers l'exemplarité et agir de manière plus responsable.

Acchisu 1. Luttà contru à u cambiamentu climaticu

Axe 1 – Lutter contre le changement climatique

Les objectifs nationaux et globaux de lutte contre le changement climatique ne peuvent être atteints sans l'action et l'implication de tous et en particulier celle des collectivités, qui s'engagent au plus près des réalités.

1.1. Prumove u rinnovu energeticu di l'alloghji culletivi è individuali

Favoriser la rénovation énergétique performante des logements collectifs et individuels

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse voté en décembre 2013 par l'Assemblée de Corse fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur deux leviers principaux : la baisse drastique (2/3) des consommations d'énergie et l'augmentation (1/3) de la production à partir d'énergies renouvelables.

Pour atteindre cet objectif, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) votée le 29 octobre 2015 par l'Assemblée de Corse et son projet de révision adopté en avril 2021 définissent un scénario « SRCAE compatible » dont les grandes trajectoires d'investissements font notamment apparaître une forte montée en puissance des rénovations globales performantes des logements. La PPE intègre également dans ses objectifs un volet « précarité » afin de répondre aux difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques croissantes, en cohérence avec le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité adopté par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

Ainsi, la rénovation énergétique des logements collectifs et individuels (dispositif ORELI) permettra la réduction des consommations énergétiques de l'ensemble des ménages et en particulier de ceux se trouvant en situation de précarité. Au-delà de la lutte contre le changement climatique, la mise en œuvre du plan de rénovation constitue également une amélioration conséquente du confort de vie et une réponse adaptée à des factures énergétiques élevées dans un contexte de hausse des prix. Les services de l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie (AUE) accompagnent ainsi les bailleurs sociaux au travers d'appels à projets, et les ménages au travers du dispositif ORELI.

Dans le cadre des appels à projets, l'AUE a pu recueillir auprès des bailleurs publics et privés ainsi que de plusieurs communes des projets axés principalement sur la thématique rénovation mais aussi sur la thématique construction bas-carbone et bâtiments à haute performance énergétique. Certains de ces projets sont d'ores et déjà finalisés, d'autres en cours de réalisation ou d'instruction et ce, en mobilisant pour l'ensemble de ces cibles des financements FEDER, CPER, Collectivité et CSPE.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

10 projets de rénovation BBC en cours de réalisation soit 1 184 logements sociaux d'une surface totale de 103 822 m² pour environ 28,5 M€ de dépenses totales.

Bilan environnemental : 17 497 MWh/an d'énergie primaire économisées et à 3 794 teqCO₂/an évités.

Sur l'axe tertiaire public, 3 projets BBC rénovation déposés pour une surface cumulée de 12 810 m² et près de 6M€ de dépenses totales.

Concernant les logements individuels, 350 dossiers ont été retenus sur le programme ORELI au 31 décembre 2022, dont environ 50% éligibles à l'ANAH (ménages modestes et très modestes), 96 chantiers réceptionnés et 60 en cours de réalisation.

L'AUE déploie depuis le dernier trimestre 2021 le programme SEIZE porté par EcoCO2, financé par l'Etat et validé par le comité MDE de Corse. Ce programme, qui devait prendre fin en 2022 a été prolongé jusqu'à fin 2024. Il vise à sensibiliser les collectivités et les entreprises sur l'énergie et le climat, les gestes de maîtrise de l'énergie et les dispositifs d'aides présents sur le territoire. Depuis son lancement, 214 ateliers ont été animés, 66 kits de mesure des consommations ont été distribués et 97 entreprises et collectivités ont été sensibilisées.

Enfin, l'AUE a candidaté en 2022 à l'appel à projets SEQUOIA lancé par le programme ACTEE et a reçu un avis favorable. Cet appel à projets qui prendra fin en décembre 2023 vise à accompagner les collectivités afin de préciser les niveaux de performance énergétique de leurs bâtiments et les orienter dans leurs projets de rénovation.

1.2. Fà calà l'impronta ecologica di i casali d'insignamentu di a Cullettività di Corsica Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments d'enseignement de la Collectivité de Corse

La stratégie mise en œuvre à la Collectivité dans le cadre des opérations de maintenance vise à diminuer l'empreinte écologique des bâtiments. Elle comprend l'amélioration continue du système de gestion centralisée des installations thermiques. L'objectif est de diminuer la consommation d'énergie liée aux impératifs de confort thermique et d'améliorer les performances de l'éclairage général (choix de typologie économique, détecteurs de présence...).

Il s'agit de rationaliser les dépenses liées aux actions curatives ainsi que la consommation générale induite par les modalités de fonctionnement.

C'est dans ce cadre que le Conseil Exécutif de Corse a souhaité lancer dès 2016 un ambitieux Programme d'Amélioration des Performances Energétiques des bâtiments appartenant à la Collectivité de Corse, adossé à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

La Collectivité de Corse a en charge depuis 1983, date du transfert de compétences, le développement et l'entretien du patrimoine d'enseignement secondaire (47 collèges et lycées, répartis sur 42 sites (du fait de l'existence de cinq « cités scolaires » comportant collège et lycée).

Propriétaire d'un parc immobilier d'environ 390.000 m² de SHON au titre des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, la Collectivité de Corse se doit de mettre en œuvre des mesures de tous ordres visant à améliorer les performances énergétiques de ce patrimoine.

A cet effet, trois types d'actions ont été mises en place :

- **Les actions de type « quick-win »** : Ces actions nécessitent peu d'investissement et ont des effets visibles quasi-immédiats. Elles peuvent viser à agir sur le comportement des utilisateurs à travers, par exemple, l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques autour des thèmes comme le transport durable ou la consommation raisonnée (circuits courts).

Pour engager ces opérations « quick-win », il a été acté la mise en place d'un écoréférentiel articulé autour de thèmes comme le chauffage, l'électricité, la gestion de l'eau. L'écoréférentiel n'est pas seulement un cadre technique pour les usagers des bâtiments, les maîtres d'œuvre et les entreprises, c'est aussi un document méthodologique et pédagogique qui prend en compte la nécessaire évolution des pratiques et l'appropriation des objectifs par l'ensemble des usagers et des personnels.

En 2022, **536.000 € ont été investis pour ces différentes opérations qui ont concerné plus de la moitié des établissements.**

- **Le choix réaffirmé de la biomasse** : Huit établissements d'enseignement sont dotés d'une chaufferie biomasse, le programme voté par l'Assemblée de Corse prévoit de renforcer ce mode de production de chaleur, soit en équipant de nouveaux établissements, soit en rénovant certaines installations existantes.

Dans ce cadre, **8 projets sont actuellement achevés ou en phase de finalisation** :

Rénovation chaufferie : Lycée Professionnel Jules ANTONINI (2023), Collèges Henri TOMASI, BALEONE, BUNIFAZIU (2024).

Création de chaufferie biomasse : Cité Scolaire du FIUM'ORBUI (2022), Collège de MOLTIFAU (2023), Campus CORSIC'AGRI BORGU (2024), Cité Scolaire Fesch (2024).

L'ensemble de ces investissements est estimé à 2,6 M€ sur 3 ans (2022-2024).

- **Des travaux structurants de rénovation globale** : Ces chantiers d'amélioration des performances énergétiques engagés visent à obtenir le label BBC Effinergie Rénovation 2021. Ils sont cofinancés au titre du plan France Relance ou du PO FEDER.

En 2022, trois opérations globales d'amélioration des performances énergétiques ont été approuvées par l'Assemblée de Corse. Elles concernent :

- **Le CAMPUS AGRI U RIZZANESI** qui regroupe une dizaine de bâtiments pour l'externat, de 150 à 380 m² de SHON chacun, soit un total de 2.760 m². Construit en 1985, cet établissement présente des caractéristiques énergétiques extrêmement mauvaises (212 kWhEP/m².an). Le scénario de rénovation retenu engendrera une réduction de 48% des consommations conventionnelles en énergie primaire, ainsi qu'une baisse de 59% des émissions de gaz à effet de serre. Actuellement, les bâtiments sont chauffés au gaz, le projet prévoit l'installation d'une chaufferie biomasse.
- **Le lycée GIOCANTE de CASABIANCA**, ensemble de 13.743 m² de SHON comprenant 9 bâtiments construits en 1980, qui présente des caractéristiques énergétiques moyennes au regard de l'ensemble des EPLE (135 kWhép/m².an). Cet établissement est actuellement chauffé au gaz. Le programme de rénovation prévoit, outre l'installation d'une chaufferie biomasse, une réduction de 55% des consommations conventionnelles en énergie primaire, et une baisse de 55% des émissions de gaz à effet de serre.
- **L'Institut National Supérieur de Professorat et de l'Éducation d'AIACCIU**. L'objectif de cette opération est de restructurer l'ensemble du site composé de plusieurs bâtiments et d'en améliorer la performance énergétique. La rénovation énergétique sera réalisée avec réduction a minima de 60% par rapport aux consommations actuelles.

Il est important de souligner que l'année 2023 sera consacrée à la définition du PPI 2024-2027 pour les EPLE, qui comprendra un volet dédié aux « performances énergétiques ».

Par ailleurs, les obligations réglementaires (décret tertiaire) nécessiteront la mise en place d'une base de données précise, actualisée et opérationnelle (plateforme OPERAT) relative au patrimoine bâti.

1.3. Prumove l'intermodalità di i trasporti attraversu u sviluppu di i servizii ferruviarri Favoriser l'intermodalité des transports par le développement des services ferroviaires

La politique d'intermodalité de la Collectivité de Corse, au-delà du développement des infrastructures et services de transport ferroviaire, vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures (routiers et ferroviaires) afin d'offrir une alternative au transport individuel par des services adaptés à la demande et aux différents territoires.

La modernisation et le développement de ces modes de transport doit permettre d'en augmenter significativement la fréquentation, notamment en favorisant le report modal sur ces réseaux et de contribuer à la diminution de la pollution atmosphérique.

L'action menée vise plus particulièrement :

- L'amélioration de l'accueil des voyageurs avec la modernisation des gares et des haltes du réseau,
- La modernisation de l'infrastructure,
- L'augmentation de l'offre, notamment sur le périurbain avec l'extension de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) et la réalisation de points de croisements,
- Le déploiement de la billettique et du système d'information voyageurs

En 2022, la Collectivité a poursuivi ses études et ses travaux en vue d'améliorer le service, développer l'offre, la fréquentation et l'intermodalité.

Les **principales réalisations de l'année 2022** :

- Travaux de confortement de parois (tranche T8)
- Modernisation des gares de Mezzana et Aucciani
- Démolition des ateliers de Bastia (*photo ci-contre*)
- Poursuite des travaux de réhabilitation de la gare d'Aiacciu
- Approbation des projets en Balagne (CCVU et modernisation des gares)
- Déploiement du système d'Information Voyageurs



1.4. Riduce i modi di spiazzamentu à emissione di carboniu forte è sviluppa e mubilità linde

Réduire les déplacements carbonés et développer des modes de déplacement doux

Dans le contexte européen et national de réalisation de la transition écologique, le développement des modes doux de déplacement est intégré par la Collectivité de Corse dans ses projets routiers, et notamment aux abords des centres urbains avec la réalisation de liaisons douces.

Ces aménagements visent principalement à augmenter la part modale du vélo dans les déplacements urbains et périurbains, à sécuriser ce mode de déplacement mais permettent également d'améliorer le cadre de vie des riverains grâce à la mise en valeur du patrimoine par des aménagements paysagers.

Pour exemple, après l'achèvement à Ajaccio de la liaison douce entre les quartiers des sanguinaires et le Scudo, l'obtention de financements complémentaires dans le cadre de l'appel à projets « fonds Mobilités actives – continuités cyclables » a conduit à l'extension du projet au tronçon Trottet-Cimetière dont les travaux sont en cours et devraient s'achever en 2023. Il s'agit de développer une continuité cyclable, intégrée au site par un aménagement paysager et d'améliorer dans le même temps la sécurité des usages et le cadre de vie des Ajacciens.

A été également lancée cette année l'opération de réalisation d'une voie verte entre le secteur Asprettu - Ricantu – Bastelicaccia (lieu-dit Pisciatella).

Proposé dans le cadre l'appel à projets « fonds Mobilités actives », ce projet évalué à 4,25 M euros pour un linéaire de 6 km, raccorde d'une part l'itinéraire cyclable existant entre Bastelicaccia et le giratoire de Prunelli et le projet cyclable d'Asprettu d'autre part.

Cet aménagement d'une piste bidirectionnelle continue permettra l'emprunt par les cyclistes d'un itinéraire attractif et sécurisé, renforcé par la mise en place de clôtures et d'une signalétique adaptée tout au long de l'itinéraire et la limitation des traversées de voies.



Tracé de la voie verte du Golfe d'Ajaccio

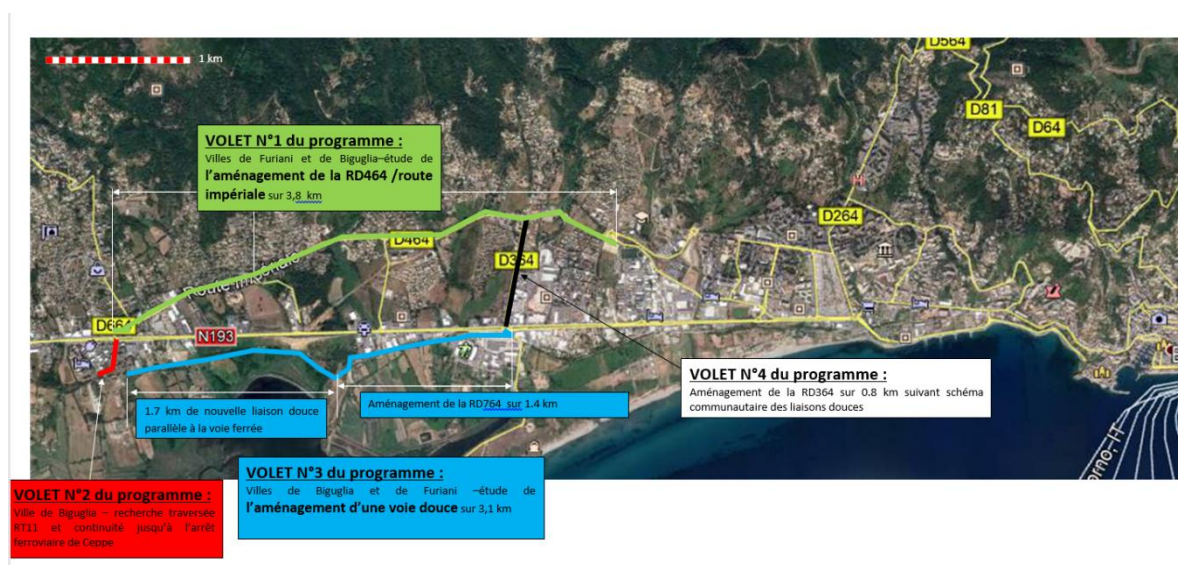
Dans la région bastiaise, la voie verte de l'Aldilonda marque la mise en place d'une vraie voie dédiée aux modes actifs et reliant le centre-ville de Bastia au secteur de l'Arinella.

En prévision de la future ouverture de la voie nouvelle Bastia Furiani, et en conformité avec le schéma communautaire de liaison douce, la Collectivité souhaite programmer la requalification de la « Route impériale » (ex-RD 364) en voie urbaine avec prise en compte forte des modes doux.

Au sud de Bastia, a été esquissée la création d'une voie verte dédié aux modes de déplacements doux reliant les territoires de Bastia jusqu'à Lucciana.

Par ailleurs, plusieurs possibilités d'aménagement de voies vertes sont également à l'étude sur l'itinéraire Est.

Enfin, afin de contribuer au maillage progressif de l'agglomération en termes de mobilités actives, la Collectivité de Corse souhaite réaliser une transversale entre l'itinéraire Ouest et l'itinéraire Est.



Concernant les liaisons interurbaines, la Collectivité de Corse a lancé des études visant à développer et sécuriser le mode de déplacement actif :

- Sur la commune de Bunifaziu, sur environ 5 kilomètres en direction de Portivechju et pour un coût prévisionnel de 3,5 millions d'€. La réalisation de cette opération, approuvée par l'Assemblée de Corse fin novembre 2022 et cofinancée au titre du FEDER REACT'EU, devrait s'achever avant la fin de l'année 2023
- D'autres programmes sont également prévus dans les territoires (Piaghja Orientale, Sarra di Farru, Santa Lucia di Portivechju, Fiumorbu...), avec la volonté d'inscrire ces projets au PTIC, pour un montant prévisionnel de 15 millions d'euros.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

17 kms de voies vertes intégrés aux projets routiers pour la région ajaccienne
11 kms de voies vertes intégrés aux projets routiers pour la région bastiaise
20 Millions d'euros de projets à l'étude pour les liaisons interurbaines

En complémentarité de ces opérations, l'AUE met en œuvre depuis plusieurs années des actions visant à développer la mobilité active et à encourager l'évolution des pratiques. Depuis 2016, l'octroi d'une aide à l'achat pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE) à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises a permis de soutenir la mise en service de 4883 VAE.

1.5. Rinnuvà i lumi publichi per riduce u frazu d'energia è a pulluzione luminosa Rénover l'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie et les pollutions lumineuses

L'éclairage public représente un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse en général et pour les communes en particulier. Il constitue une des premières sources de nuisances lumineuses et représente 30 à 50% de la facture énergétique communale (estimée à 4,5 M d'euros par an). Le projet de PPE révisée prévoit de rénover la totalité des 70 000 points lumineux de la Corse.



L'appel à projets (AAP) lancé par l'AUE et ses partenaires (EDF et ADEME) pour soutenir et inciter les opérations de rénovations exemplaires dans une démarche « Eclairer juste » prévoit des exigences claires et précises pour garantir des économies d'énergie et financières à hauteur de 70% pour les communes.

Au total :

- **212 communes ont engagé des études : 19 études sont en cours et 193 études ont été finalisées à ce jour.**
- **160 communes sont en phase travaux : 77 chantiers de rénovation sont en cours (ou lancés très prochainement), et 83 chantiers de rénovation ont été finalisés à ce jour.**

Il s'agit d'une opération d'une ampleur inédite qui doit permettre à terme de présenter la Corse comme un territoire exemplaire en la matière au travers notamment l'obtention du label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Acchisu 2 – Prutege a biudiversità, l'ambienti è e risorse

Axe 2 – Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

La Corse est indéniablement un territoire riche en biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine, minérale, végétale ou animale. La Collectivité de Corse est consciente de l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité et du rôle qu'elle joue dans la qualité de vie, l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire.

2.1. Prutege e risorse d'acque

Protéger la ressource en eau

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé d'une portée juridique qui fixe, pour une période de six ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin, dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) d'octobre 2000. Il constitue la réponse au défi de l'adaptation au changement climatique, enjeu majeur pour les générations futures.

Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le SDAGE prévu à l'article L.212-1 du code de l'environnement est élaboré à l'échelle de l'Île à l'initiative de notre Collectivité par le comité de bassin. Il est adopté par ce comité et approuvé par l'Assemblée de Corse. Il est révisé tous les six ans selon les formes prévues pour son approbation.

Le SDAGE 2022-2027 approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 décembre 2021 est entré en vigueur le 16 février 2022, après sa publication au JORF. Il constitue le socle stratégique de la politique de l'eau dans le bassin.

Véritable « parlement de l'eau » regroupant l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau (collectivités, usagers industriels, agriculteurs, monde associatif, etc.), le Comité de bassin Conca di Corsica assure le pilotage concerté de la politique de l'eau. Cette instance est consultée sur l'opportunité des travaux et aménagements envisagés sur l'île, sur les différends pouvant survenir entre les collectivités ou groupements intéressés et plus généralement sur toutes les questions relevant de ce domaine d'intervention.

La 4^{ème} mandature du Comité de bassin (2022-2027) a été installée le 4 mai 2022, sous la présidence de Gilles Simeoni. A l'occasion du renouvellement des membres, quelques modifications de gouvernance ont été effectuées afin de rééquilibrer les collèges, d'élargir la représentation à de nouveaux acteurs de l'eau et d'accroître la concertation (délibération n°21/242 CP de la commission permanente du 10 décembre 2021 approuvant la modification de la composition et des règles de fonctionnement du Comité de bassin de Corse, Conca di Corsica) :

- Le collège des usagers et personnalités qualifiées est désormais composé de manière équilibrée d'usagers non économiques (associations de protection de la nature, associations de consommateurs, fédération de pêche...) et économiques (distributeurs d'eau, agriculture...), et les services des agences et offices de la Collectivité siègent désormais avec les services de l'État dans le 3^{ème} collège ;
- De nouveaux membres représentant l'agriculture biologique, la sylviculture et les industries nautiques ont rejoint le 2^{ème} collège.

Ces modifications ont porté le nombre des membres du Comité de Bassin à 50 (20 membres pour chacun des 1^{er} et 2^{ème} collèges, 10 membres pour le 3^{ème} collège).

Le tableau de bord du SDAGE, outil destiné à évaluer sa mise en œuvre a été adopté par le Comité de bassin le 7 décembre 2022. **Avec 88% des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état écologique (moyenne française de 43% seulement) et 87% d'eaux souterraines en bon état quantitatif, la qualité du patrimoine aquatique insulaire est exemplaire.** Le tableau de bord, qui s'appuie sur 42 indicateurs en lien avec les 6 orientations fondamentales du SDAGE, apporte notamment les enseignements suivants :

- Les taux de conformité des stations de traitement des eaux résiduaires urbaines se sont nettement améliorés passant de moins de 29% en 2009 à plus de 81% aujourd'hui, l'enjeu résidant désormais dans le maintien de la performance des équipements et l'adaptation de leur capacité épuratoire au développement du territoire.
- La réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable se poursuit mais reste un enjeu, seulement 41% des collectivités insulaires atteignant le rendement cible prévu par la réglementation.
- Des travaux de remise en état de la ripisylve et le traitement des embâcles définis dans des plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau ont été engagés par 2 EPCI et la Collectivité de Corse (6 cours d'eau au total) et 10 autres EPCI ont engagé une étude GeMAPI sur leur territoire et disposeront prochainement d'un plan pluriannuel de restauration et d'entretien des milieux aquatiques.

Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste de la Collectivité de Corse et des partenaires. La Collectivité de Corse continue ainsi à répondre efficacement aux attentes des collectivités maîtres d'ouvrage et à pallier l'absence d'infrastructures de base nécessaires à la fois au maintien des populations en zone rurale, au développement de l'île mais aussi à la préservation des milieux aquatiques. En ce sens, l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau a été ajusté en 2022 (délibération n°22/073 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant l'avenant à la convention relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires) et permet de prendre en compte les demandes formulées par l'Assemblée de Corse en 2020 et 2021 pour parfaire le financement des opérations et mieux accompagner les collectivités, notamment les communes rurales, dans la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement.

De nouveaux indicateurs intègrent le tableau de bord, en lien avec la nouvelle orientation fondamentale du SDAGE relative à l'adaptation au changement climatique. Ils relèvent de la mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), élaborés sous l'autorité de la Collectivité de Corse.

L'année 2022 a vu le lancement effectif de ces démarches sur deux territoires prioritaires du SDAGE.

Le territoire Capicorsu-Nebbiu, sur lequel l'option retenue est de proposer deux PTGE distincts. Pour le territoire du Capicorsu, la communauté de communes a accepté de porter le Copil du PTGE et la finalisation de sa composition ainsi que du diagnostic préalable sont en cours.

Le territoire du Baracci est très petit (une centaine de km²) et n'est concerné que par les enjeux liés à la disponibilité en eau. Des échanges ont été engagés avec la communauté de communes Sartenais Valincu Taravu afin que cette dernière procède à la mise à jour de son schéma directeur d'eau potable en intégrant l'étude des interconnexions possibles et des potentialités de substitution des prélèvements d'étiage. Le lancement de cette étude s'accompagnera de la définition d'un Copil allégé pour animer la démarche PTGE sur ce territoire.

En accompagnement du SDAGE, un document fait référence : le plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH). Ce document stratégique permet en effet de définir et de mettre en œuvre des actions opérationnelles ciblées visant à préserver voire restaurer des zones humides.

Espaces de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique (prairies inondables, tourbières, mares temporaires, pozzines, lagunes, marais ...), les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches sur le plan écologique et accueillent une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques. Elles assurent aussi un rôle dans la gestion de l'eau, avec la régulation des débits des cours d'eau, la recharge des nappes et la qualité des eaux, faisant d'elles des milieux d'un très grand intérêt en soi et pour les services qu'ils rendent.

L'OEC a ainsi diligenté une étude permettant de caractériser et localiser l'espace humide de référence (EHR) qui est un référentiel du bassin et identifie les secteurs qui participent significativement à la circulation de l'eau et sa rétention dans les sols. Il contient les milieux humides, les zones humides déjà inventoriées et celles qui ne le sont pas encore mais dont la présence est très fortement probable. Ce référentiel, validé en fin d'année 2022, constitue un outil de connaissance, d'alerte et de sensibilisation des acteurs et porteurs de projet. Cet outil permettra à terme la mise en place nécessaire de PGSZH.

Impegnu priuritariu pè a garanzia di a risorsa in acqua

Gros plan sur la sécurisation de la ressource en eau

L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC), EPIC chargé dans le cadre des orientations définies par la Collectivité de Corse, de l'aménagement et de la gestion de l'ensemble des ressources hydrauliques de la Corse, déploie des actions visant à remplir ces objectifs liés à la ressource en eau dans le respect des préconisations du SDAGE 2022-2027 et du PBACC.

Il a été décidé en 2021 de décliner le plan Acqua Nostra 2050 en 2 premières étapes opérationnelles de programmation favorisant la rapidité de mise en œuvre et la réduction de l'impact environnemental :

- **2022-2033**, permettant de faire passer le volume de substitution annuel disponible de 80 à 95 Mm³,
- **2033-2042**, permettant un nouveau gain de 15 Mm³ permettant d'atteindre les 110 Mm³ à l'horizon 2042.

L'office a, dans ce cadre, mené les actions nouvelles suivantes en 2022 :

✓ Pour faire face au changement climatique et assurer une gestion durable de la ressource, 2022 a vu **l'élaboration de la nouvelle stratégie opérationnelle accélérée 2022-2033** avec un coût de 230 millions d'euros sur 10 ans, visant à disposer de 15 Mm³ de volume de substitution supplémentaires par :

- Une augmentation de 12 millions de m³ du volume de substitution stocké par la création de nouveaux ouvrages de type retenues collinaires ainsi que des rehausses d'ouvrages existants favorisant l'acceptabilité sociale et minimisant l'impact environnemental. Les rehausses accompagneront leurs modernisations et mises en conformité réglementaires,
- Une amélioration des rendements permettant l'économie d'au moins 3 millions de mètres cubes notamment par renouvellement de réseau, remplacement des points de comptage et mise en œuvre de monitoring temps-réel,

→ L'étude et la mise en œuvre d'extensions et créations de nouveaux réseaux comme ceux de la Vallée de Conca, la vallée du Rizzanese, de la plaine de Baracci et du Falasorma (Argentella, Luzipeu, Marzulinu) pour la pérennisation de l'agriculture en zone rurale et de montagne dans le contexte de changement climatique.

✓ Optimisation des ouvrages existants et création d'ouvrages de type retenues collinaires favorisant l'acceptabilité sociale et minimisant l'impact environnemental : travaux d'envergure de mise en conformité du barrage d'Alisgiani visant in fine une rehausse d'1 Mm³ et lancement effectif des études pour la réalisation de la retenue du Sambucu en Balagne.

✓ Mise en application de la nouvelle stratégie d'assistance technique aux communes et territoires du rural et de montagne avec l'ODARC et le Service d'Assistance Technique (SAT) se traduisant visant notamment la pérennisation et l'optimisation du réseau d'eau brute de QUENZA, l'étude et la mise en œuvre d'aménagements hydrauliques dans le Niolu ainsi que l'étude des besoins dans la vallée du Taravu hors des réseaux actuels de l'OEHC, BUT gérer l'eau, travail de l'eau mutualisation.

✓ Mise en œuvre du renouvellement des points de comptage modernisés sur plusieurs secteurs tests dans le Nebbiu et en plaine orientale visant les économies d'eau et l'amélioration des rendements.

✓ Test durant la saison estivale 2022 sur le barrage d'E Cotule d'un dispositif de traitement aux UV pour lutter contre les cyanobactéries dans le contexte de changement climatique.

✓ Actions de communication menées durant l'année 2022 auprès des publics scolaires notamment en Balagne (ODD 4),

✓ Campagne de communication estivale (vidéo, radio et papier) visant à inciter les populations à devenir les acteurs de leur adaptation face au changement climatique en économisant la ressource dans le contexte de sécheresse sévère.

✓ En raison de la sécheresse sévère annoncée dès le début de l'année 2022, mise en place à partir de la saison estivale 2022 d'un **dispositif d'assistance d'urgence aux agriculteurs pour l'abreuvement du bétail** hors des réseaux de l'OEHC. Ce dispositif a permis d'organiser des livraisons d'eau par les SDIS 2A et 2B, sous la coordination de l'OEHC avec une préparation d'avant saison et une veille menée par l'OEHC, l'ODARC, et les Chambres d'Agriculture (Dispositif toujours opérationnel). Cette action avait notamment été appuyée en avant saison par le financement en urgence par l'ODARC de bâches souples de stockage pour les éleveurs. En plus des agriculteurs, des communes ont également sollicité ce dispositif.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

- 230 millions d'euros : coût de la stratégie opérationnelle accélérée 2022-2033
- 30 millions d'euros : investissement consacré sur 2022-2033 aux extensions et créations de nouveaux périmètres d'eau agricole
- 15 millions de m³ : volume de substitution supplémentaire disponible annuellement en Corse à partir de 2033
- 12 millions de m³ : l'augmentation du volume de stockage de la concession de l'OEHC à horizon 10 ans
- 3 millions de m³ : estimation des économies d'eau permises par le travail sur les rendements et le remplacement de points de comptage et canalisations vétustes sur les réseaux de l'OEHC
- 22 millions d'euros d'opérations réalisées par l'OEHC en 2022

2.2. Prutege è valurizà l'ambientu naturali Préserver et valoriser les milieux naturels

La Collectivité de Corse est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS), boisés ou non. Cette politique a pour objet de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon certains principes.

La politique en matière d'ENS contribue au développement durable en conciliant activités économiques (sports de pleine nature, agriculture durable, pêche traditionnelle etc.), culturelles (découverte du patrimoine), sociales (bienfait des paysages) et éducatives (actions d'éducation à l'environnement et au développement durable) avec la préservation des milieux. Elle permet grâce à la maîtrise du foncier et par des actions de gestion, de concilier usages avec objectifs de préservation. Enfin, par l'instauration de zones de préemption au titre des ENS, elle contribue à préserver certains espaces des spéculations immobilières.

Un schéma territorial des espaces naturels sensibles (STENS), en cours d'élaboration, fixera notamment les orientations à moyen et long terme en matière de définition d'une stratégie foncière et de maillage du territoire en tenant compte des enjeux de préservation. Il permettra de mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, d'optimisation et de planification de la gestion en conciliant usages et préservation du patrimoine et des paysages, sans compter la réduction du rythme de l'artificialisation (loi Climat-Résilience). Il conviendra de porter une attention particulière à la restauration de la biodiversité ordinaire et de mener des actions concrètes pour la régulation des flux touristiques.

S'est installé en décembre 2022 le **Comité Territorial de la Biodiversité** qui est présidé par le Président du Conseil exécutif de Corse. Il a pour but de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de différentes stratégies en lien avec la biodiversité. La délibération n°17/331 de l'Assemblée de Corse fixe sa composition et son fonctionnement. Il est le lieu privilégié d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité au sein de la région.

Il est partenaire de l'élaboration et de la révision du plan d'aménagement et de développement durable de Corse. Il doit s'assurer de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Il est consulté sur les orientations de programmation financière élaborées conjointement par l'Etat et la collectivité de Corse relatives à la biodiversité. Il donne également son avis sur les orientations stratégiques prises par l'agence française pour la biodiversité.

La Collectivité de Corse œuvre ainsi à la préservation des habitats naturels sensibles et protèges par des actions de gestion, d'aménagement, de surveillance et de suivis écologiques. Les actions mises en œuvre couvrent des domaines variés :

- **la gestion de près de 26 000 hectares d'espaces naturels sensibles terrestres et maritimes** (propriétés du conservatoire du littoral et de la collectivité) : actions d'entretien des espaces (sentiers, petit patrimoine bâti principalement), maintien en bon état de systèmes écologiques fragiles comptant nombre d'espèces protégées ; suivi de la fréquentation des sites soumis à une forte pression comme l'Agriate ou Rocca Pina et des sites périurbains (Ricantu, lido de la Marana, Revelata...) ; missions de police de l'environnement.



A noter en août 2022, la participation de la Collectivité aux opérations de dépollution des sites littoraux faisant suite à la tempête qui s'est abattue sur la Corse en août 2022, en lien avec les compagnies d'assurances, les services de l'Etat et les collectivités locales. Ces opérations ont mobilisé des moyens humains et matériels et la nécessité une réflexion sur le traitement de ces déchets particulier (composites de coques, plastiques et métaux, tissus...).

- **La gestion d'espaces protégés** : Concernant la Réserve Naturelle de l'étang de Biguglia, les actions concernant le suivi de la qualité du plan d'eau se sont poursuivies avec une surveillance particulière du milieu notamment avec le contexte très fort de sécheresse connu en 2022. La gestion des espaces protégés, à l'instar des autres espaces naturels, passe également par des actions d'aménagement et de dépollution (déchets issus des activités anthropiques) et de surveillance en collaboration avec les services de police de l'environnement.

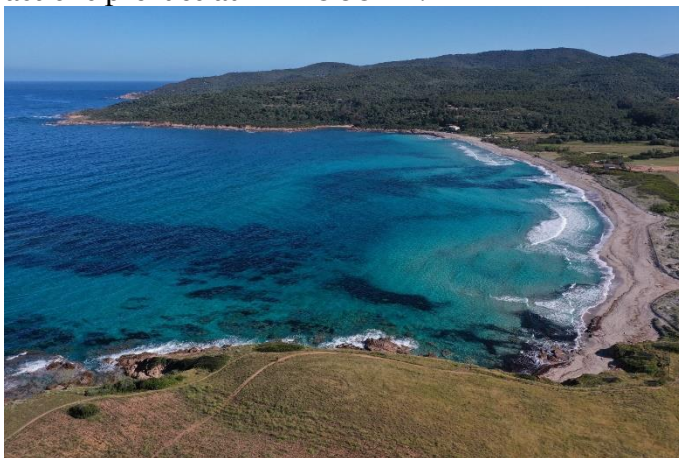


Vue de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia



Actions de dépollution de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia

- **L'animation de 6 sites Natura 2000 en Corse du Sud** pour la mise en œuvre des actions prévues aux « DOCOB ».



A été mise en place en 2022 une charte Natura 2000 pour le site FR9402012 « Capo di Feno » situé sur les communes d'Ajaccio et de Villanova (1 485 ha). Cette charte, a pour objet de mieux organiser la gestion des plages du site, entre les différents acteurs et partenaires. Elle est également un outil pédagogique et de communication élaboré à l'attention des socio-

professionnels et du grand public. Elle informe et engage les socio-professionnels qui la signeront à mettre en œuvre des bonnes pratiques en matière de gestion.

- **Etudes et travaux de restauration écologique et d'aménagements des sites en ENS** aux fins de restauration écologique et d'amélioration de la gestion des flux.

Le site de Saleccia a fait l'objet d'une réflexion particulière afférente à la gestion des flux, l'impact sur l'environnement et la sécurité des visiteurs. Ainsi, les travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral (Cdl) (financés à plus de 50% par la Collectivité) vont permettre, de favoriser les moyens doux d'accès au site avec l'aménagement d'une nouvelle entrée sécurisée, la création d'une aire de stationnement payante limitant le nombre de véhicules, la création de pistes piétonnes et cyclables, permettant également le cheminement équestre. La Collectivité en lien avec le Parc Marin du Cap Corse, le Cdl, les professionnels du tourisme (bateliers, prestataires taxis 4x4, campings...) et les élus des communes concernées, a mis en œuvre des actions

de suivi de fréquentation (comptages physiques, images drones...) permettant de quantifier les flux et de préciser les modes d'accès au site. Une réflexion particulière a été menée concernant l'accès maritime, avec la mise en place d'un balisage marquant les accès bateaux moteurs des professionnels d'une part et un autre destiné aux loisirs (paddle, kayak...) et d'autre part permettant, par la délimitation des zones d'usages, de sécuriser la baignade.

- **Compensation de l'artificialisation des sols** : Production d'avis environnementaux concernant les biens soumis au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles mentionnés dans les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnées par la Collectivité de Corse. Ces avis ont pour objectif d'éclairer les décisions de la Collectivité de Corse en matière d'acquisition foncière pour la mise en œuvre de la politique des ENS à l'échelle régionale. Au cours de l'année 2022, les avis environnementaux concernant ces DIA en espaces naturels sensibles ont concerné 73 parcelles réparties sur 9 communes différentes, soit 25 DIA représentant environ 78 ha.

Ciffri essenziali / Chiffres clés : La Collectivité de Corse a consacré en 2022, hors dépenses de personnel, pour la gestion, la protection, la valorisation des espaces naturels sensibles, un budget de 749 756 euros en investissement et de 952 722 euros en fonctionnement.

L'érosion du littoral

Le linéaire côtier Corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire. Sur le plan environnemental, il abrite une grande richesse faunistique et floristique principalement dans les zones humides, les étangs côtiers et les espaces dunaires. Les premiers suivis du trait de côte ont été initiés par l'OEC et le BRGM dès 1999. L'expérience acquise nous a permis d'être reconnu au niveau national. Les données fournies sont reprises dans les documents stratégiques nationaux. Le Réseau d'Observation du Littoral (ROL) créé pour objectif d'être un outil de suivi du littoral. Il valorise et complète les informations existantes sur le littoral, caractérise les évolutions des systèmes côtiers, évalue les vitesses de recul du trait de côte. Ce suivi a également pour objectif de diffuser une information cohérente à un large public, facilitée par la mise en ligne du portail internet du ROL.

Le ROL, ce sont 20 sites suivis annuellement, 65 km de linéaire côtier, 48 profils de plage. En 2022, une cartographie portée par l'OEC sur la sensibilité de la côte à l'érosion a été réalisée afin de définir des zones prioritaires en termes de priorité d'actions à mettre en œuvre avec les résultats suivants :

- ☑ Sur la sensibilité de la côte meuble à l'érosion, 11 % des côtes ont une sensibilité très forte, 55 % une sensibilité forte, 22% une sensibilité modérée et 12 % une sensibilité faible ;
- ☑ Sur la sensibilité de la côte rocheuse à l'érosion, 18,01 % de la côte rocheuse une sensibilité basse, 7,87 % une sensibilité très forte, 26,59 % une sensibilité forte, 30,84% une sensibilité moyenne et 16,69 % sensibilité faible.

2.3. **Porghje un'assistenza tecnica à e cumune è à l'EPCI pè a gestione di i mezi acquatichi è a privenzione di l'inundazione (GEMAPI)**
Apporter une assistance technique aux communes et EPCI pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Conformément à l'article L. 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la Collectivité de Corse (délibération n°19/153 de l'Assemblée de Corse en date du 23 mai 2019) met à disposition des communes et des Etablissement Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, une assistance technique dans les domaines de la protection de la ressource en eau et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondation (GeMAPI).

Les objectifs poursuivis sont :

- Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, **d'apporter une ingénierie territoriale** aux collectivités locales qui ne de bénéficient pas de moyens suffisants pour mettre en œuvre leurs compétences dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;
- De **répondre à l'intérêt général** en protégeant les personnes, les biens et les milieux naturels et répondre aux exigences de plus en plus fortes des citoyens dans le domaine de l'environnement ;
- De **favoriser l'attractivité des territoires** en améliorant la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et en préservant la ressource en eau ;
- De **privilégier une logique de projet de développement durable** sur une logique uniquement "équipementière" au sein de démarches globales et concertées.

Sont éligibles à l'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable :

- **211 communes** (communes éligibles et ayant conservé la compétence eau)
- **2 EPCI** (EPCI de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes rurales représente plus de la moitié des communes qui en sont membres et dotés de la compétence eau) : Communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo (18 communes) et Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne (22 communes)

Sont éligibles à l'assistance technique dans le domaine de la GeMAPI **13 EPCI** sur les 19 que compte la Corse (Alta Rocca ; Calvi Balagne ; Cap Corse ; Celavu-Prunelli ; Costa Verde ; Fium'orbu Castellu ; Île-Rousse – Balagne ; Nebbiu - Conca d'Oru ; Oriente ; Pasquale Paoli ; Pieve de l'Ornano-Taravo ; Sartonais-Valinco-Taravo ; Spelunca-Liamone)

Depuis juin 2019, les Communes et EPCI ont la possibilité de solliciter la Collectivité de Corse pour la réalisation des missions attachées à la compétence GeMAPI et la compétence eau potable. Les conditions de la mise à disposition de cette ingénierie territoriale au bénéfice des collectivités éligibles dites « rurales », ses modalités et sa rémunération doivent être précisées par une convention.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Fin 2022, 75 communes sont conventionnées avec la Collectivité de Corse pour bénéficier de l'ingénierie territoriale dans le domaine de l'alimentation en eau potable. De plus, sur les 13 EPCI éligibles au dispositif d'assistance technique dans le domaine de la GeMAPI, 12 EPCI font l'objet d'un conventionnement avec la Collectivité de Corse (soit un de plus qu'attendu).

Fait notable, 2022 aura vu la mise en œuvre opérationnelle du premier système d'avertissement local aux crues en Corse, dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Celavu-Prunelli avec l'assistance technique de la Collectivité à travers sa cellule de veille et de prévision de crues

La Collectivité apporte son assistance technique dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 69% de la population éligible au dispositif.

En outre, l'Office de l'Environnement de la Corse, par son expérience dans le domaine des risques naturels et ayant la charge de la rédaction ainsi que de l'instruction de la mesure correspondante du PO-FEDER 2014-2020, est un partenaire majeur dans la gestion des risques inondation. Ce partenariat se traduit à la fois avec les services de l'Etat (DREAL, DDTM) mais également avec des Collectivités locales (CAPA, ville d'Ajaccio, CAB, COM COM Marana-Golu, commune de Ghisonaccia) dans l'élaboration et le suivi de documents stratégiques de gestion du risque inondation.

Les fonds européens ont été mobilisés en cofinancement de crédits de la collectivité de Corse. A ce jour, ce programme d'action a permis la réalisation de travaux pour un montant total de 21 865 000 € dont 9 215 160 € d'UE et 2 041 770 € de crédits CdC. En 2022, 5 578 000 € de travaux ont été engagés pour 2 458 000 € d'UE et 230 230 € de crédits CdC.

2.4. Gestisce a frequentazione di i siti di altu valore patrimoniale Gérer la fréquentation des sites à forte valeur patrimoniale

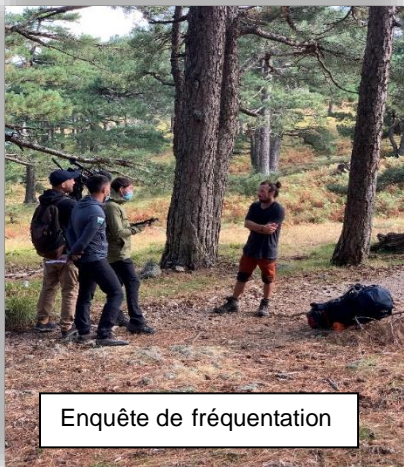
Le tourisme durable est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil". Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.

La Collectivité de Corse, bien consciente des enjeux économiques et de la nécessité de préservation environnementale a soulevé cette problématique de la fréquentation voire, selon les seuils, de la sur-fréquentation.

L'Assemblée de Corse, lors de sa session du 30 Novembre 2018 a mandaté ses Offices et Agences afin d'entamer une « réflexion sur la gestion de la fréquentation des sites patrimoniaux ». Ces enjeux ont conduit à développer plusieurs axes d'intervention via les services techniques de l'OEC et ont permis d'appréhender les évolutions des flux sur les territoires. Il a été décidé d'initier, sans délai, une phase concrète et opérationnelle de déploiement de diverses actions au sein de sites pilotes emblématiques bien identifiés.

Il s'agit pour les sites prioritaires de l'archipel des LAVEZZI pour la façade littorale ainsi que des sites de BAVEDDA et de la RESTONICA pour la zone montagne de l'île. Ces actions interviennent en partenariat avec les deux Syndicats mixtes gestionnaires des Grands Sites de France, de Parata-sanguinaires et de la Conca d'Oru.





Enquête de fréquentation

- Ont été conclues en 2022 deux conventions de partenariat avec la commune de Corti, et la Communauté de Communes de l'Alta Rocca pour la gestion de la fréquentation.
- A été financé l'aménagement du site de Bavedda pour 82.510,19€ soit 30% du montant total de l'opération s'élevant à 275.033,95€ H.T.
- Financé l'aménagement de la maison d'information de la vallée de la Restonica pour 28.000€ H.T. soit 80% du montant total de l'opération.
- Disposé 16 saisonniers et 3 personnels permanents pour la gestion de la fréquentation sur les sites de l'intérieur

Pianu strettu à u cuntrollu di a frequentazione di u massicciu di Bavedda

Focus sur la gestion de la fréquentation dans le massif de Bavella

Au regard des données et indicateurs sur la fréquentation des sites naturels emblématiques dont l'OEC dispose, des réunions de travail ont été initiées, dès le début de l'année 2022 (sur le principe d'une mutualisation des interventions et des compétences avec le service des routes de la Collectivité) avec la Communauté de communes de l'Alta Rocca (CCAR) pour mettre en œuvre des actions et des mesures d'urgence, dès la saison estivale 2022, en termes d'accueil, d'information et de sécurité.

À ce titre, l'Office de l'Environnement de la Corse a établi une convention de partenariat avec la CCAR afin de déployer les actions suivantes :

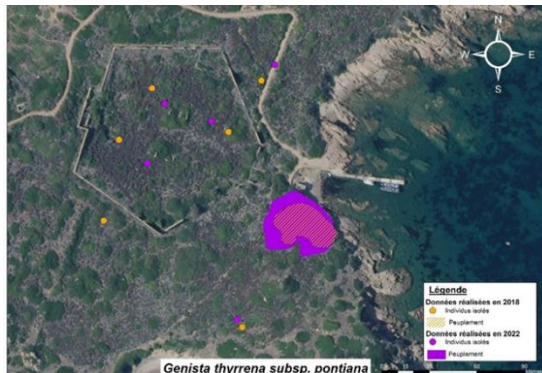
- ✓ Mise en place de points d'informations sur des zones stratégiques : Ponte Grossu, Col de Larone... ;
- ✓ Stabilisation d'une présence effective sur site par mutualisation des moyens humains avec la Communauté de communes ; 2 écocardes de l'OEC ont été affectés à la gestion du site de Bavedda, du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ;
- ✓ Gestion des stationnements par la mise en place de contraintes physiques au droit des délaissés de route et ainsi orienter les flux vers des aires de stationnement fléchées ;
- ✓ Création d'un nouveau parking, *site Arghjavara*, sous gestion publique de la CCAR, grâce à un partenariat avec les propriétaires fonciers (*Cette aire de stationnement propose également des sanitaires et un écopoint afin d'intégrer une gestion vertueuse des déchets et inciter au tri*) ;
- ✓ Assurer une veille environnementale sur la mise en place des aménagements ;
- ✓ Amélioration de la prise en charge sécuritaire en matérialisant les emplacements pour les secours.

L'ensemble du dispositif a permis d'avoir une incidence concrète sur la fréquentation. C'est le cas du site de Purcaraccia, où on enregistre 4 185 entrées en 2022 contre 14 138 entrées en 2021. En ce qui concerne le sentier du « Trou de la bombe », les relevés montrent une fréquentation en stabilisation.

2.5. Luttà contr'à e spezie esotiche vegetale è animale Lutter contre les espèces exotiques envahissantes végétales et animales

Le Conservatoire Botanique National de Corse (CNBC), service de l'Office de l'Environnement de la Corse, travaille depuis 2004 à l'amélioration des données, au suivi et à la gestion des végétaux exotiques envahissants et potentiellement envahissants en Corse. En 2022, 1,5 ETP ont été consacré à l'étude et la gestion des **espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)** au sein du CNBC.

Ce sont tout d'abord des inventaires spécifiques qui sont menés comme en 2022 sur le Grand site de la Parata et, plus particulièrement sur l'île de Mezzu Mare (dans le cadre d'un stage de Master 2 à l'université de Corse).



Ce travail a permis de réaliser **la cartographie précise de 8 taxons exotiques envahissants ou potentiellement envahissants et 1 taxon considéré comme introduit sur l'île de Mezzu Mare**. Parmi les taxons observés présentant un intérêt particulier on peut citer : *Genista thyrrhena subsp. pontiana* Brullo & De Marco

Des inventaires spécifiques, et des cartographies précises des taxons non indigènes, ont aussi été réalisés sur les lagunes de Crovani, Pisciu Cane et Balistra dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières (collaboration avec l'Observatoire Régional des Zones Humides de Corse). L'acquisition d'image aérienne au moyen du drone du CNBC a permis d'appuyer les inventaires au sol.

Il est à noter que les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels, la recherche et le monde associatif sont cruciaux dans ce domaine. Ils apportent une expertise complémentaire, et ils permettent de faciliter la coordination des actions, et le transfert de savoir-faire dans la conduite d'expérimentations et de formations. Les liens avec les acteurs nationaux et internationaux sont quant à eux nécessaires pour améliorer les connaissances, participer à des orientations stratégiques (gestion, réglementation, ...) ou encore communiquer sur les EVEE.

L'amélioration des connaissances par les inventaires va permettre ainsi de définir, à partir de listes hiérarchisées, une stratégie régionale de gestion (en cours de rédaction). Son élaboration est coordonnée par le CNBC, en lien avec un comité d'experts.

Cette stratégie tient compte des stratégies européenne et nationale ainsi que des documents stratégiques locaux relatifs à la gestion des EVEE. Elle concerne les végétaux exotiques introduits en Corse, ou pouvant l'être, et plus spécialement les végétaux exotiques identifiés comme envahissants ou potentiellement envahissants en Corse.

Elle vise à structurer et à renforcer les initiatives régionales pour :

- Éviter/Arrêter l'introduction de ces espèces et de nouvelles EVEE sur le territoire ;
- Réduire les impacts négatifs de ces espèces sur la biodiversité indigène en agissant sur la gestion des milieux et des populations d'EVEE et d'EVEpotE ;
- Communiquer plus largement et efficacement sur ces espèces et sur les conséquences de leur présence sur le territoire.

Cette stratégie mobilise l'ensemble des acteurs locaux concernés : le grand public, les acteurs socioprofessionnels, institutionnels, scientifiques ou encore politiques.

Parallèlement à ce travail, en collaboration avec le CBN Méditerranéen de Porquerolles, la rédaction d'un guide méthodologique d'aide à la gestion destiné aux gestionnaires de sites a débuté. Ce travail doit se poursuivre en 2023.



Un outil internet consacré aux espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes a été développé en partenariat avec le CBN Méditerranéen de Porquerolles : INVMEDE. Il s'agit d'une plateforme d'informations, de ressources et d'échanges sur les espèces végétales exotiques envahissantes destinée à tous les publics, animée par les Conservatoires botaniques nationaux méditerranéen et de

Corse en étroite collaboration avec les Conservatoires botaniques nationaux alpin et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Cette plateforme mise en ligne le 1 novembre 2021, officiellement le 3 janvier 2022 en Corse, totalise le 13 janvier 2023 près de 37 616 visiteurs uniques pour 70 401 consultations des fiches espèces mises à disposition (données pour l'ensemble du territoire couvert par INVMEDE). A titre comparatif, la plateforme nationale du Centre de ressource EEE, qui traite de la flore et de la faune terrestre et marine, totalise en 2022 un peu plus de 100 000 visiteurs uniques. Un travail de coordination, de rédaction des fiches espèces et de gestion des retours d'expériences et des observations doit se poursuivre en 2023.

En ce qui concerne les Espèces animales exotiques envahissantes (EEE), l'OEC est impliqué dans divers programmes d'actions de lutte et de surveillance, en particulier à travers plusieurs projets européens, dont les projets ALIEM (terminé) et ALIEM APOSTROPHE (en cours) en tant que chef de file, et le projet INVALIDIS porté par la Grèce.

L'activité des projets ALIEM est valorisée via une plateforme bilingue (<https://www.aliem-network.eu/>) destinée à mobiliser les initiatives et les énergies autour des EEE d'insectes et de plantes dans l'espace transfrontalier Italie-France maritime.

Plusieurs EEE dites « prioritaires » sont spécifiquement identifiées et ciblées par ALIEM afin d'accentuer les efforts de surveillance, d'étude et de lutte : Frelon asiatique (surveillance : toujours absent de Corse à ce jour), fourmi d'Argentine, charançon rouge, papillon du palmier, pyrale du buis, acacias, séneçons, et jacinthe d'eau par exemple.

ALIEM APOSTROPHE vise à donner encore plus d'ampleur aux travaux effectués, et a pour ambition de développer des études (charançon noir, coléoptères xylophages exotiques potentiellement invasifs...) et outils complémentaires notamment numériques pour « apostropher » plus efficacement encore les acteurs et autres publics cibles.

En dehors de ces projets, des études, suivis ou animation d'un réseau de surveillance sont menés sur d'autres espèces comme le moustique tigre, les mégachiles invasifs (surveillance : présence d'une espèce à l'île d'Elbe, action du PTA pollinisateurs), la fourmi Tapinoma magnum (études en lien avec la conservation d'un escargot endémique), etc...

Pour les zones humides, des actions ont ainsi pu être mises en œuvre :

- Actions d'arrachage sur les mares temporaires – espèces concernées : *Cotula coronopifolia*, *Paspalum distichum* et *Paspalum dilatatum* et action de surveillance dans le cadre du programme en faveur de la conservation des mares temporaires de Corse ;
- Etudes sur le crabe bleu, dans le cadre du programme lagunes et zones périphériques.

En Corse, le Crabe bleu, connu comme étant un grand destructeur, a déjà colonisé plusieurs de nos lagunes et quelques embouchures. Les côtes atlantiques américaines, du sud du Canada au nord de l'Argentine, représentent son aire géographique d'origine.

Cette espèce invasive inquiète les pêcheurs et les ostréiculteurs de lagunes ainsi que les scientifiques. En effet, ce crustacé prolifère à grande vitesse surtout depuis moins d'une dizaine d'années. Il est omnivore et parfois même cannibale ; ses proies préférées sont les poissons (dont les juvéniles à certains stades de son développement), dont il réduit sévèrement les populations, et également les moules et les huîtres, dont il casse aisément la coquille avec ses puissantes pinces.

Le Crabe bleu génère également de sérieux dégâts tant aux niveaux des filets de pêche qu'aux nasses des pêcheurs. Ces impacts sont encore peu documentés en Corse et commencent à faire l'objet de publications scientifiques au sein du bassin Méditerranéen. Les premiers signalements vérifiés en Corse remontent à l'automne 1990, sur la lagune de Palu. En bon nageur (~15 km/jour) *Callinectes sapidus* continue sa progression sur l'ensemble du littoral corse. Bon reproducteur également, jusqu'à 2 millions d'œufs par ponte, il ne fait aucun doute que dans très peu de temps l'ensemble de nos lagunes seront colonisées.



L'augmentation préoccupante des populations du Crabe bleu sur le littoral Corse (milieux lagunaire et marin côtier) ont conduit l'Office de l'Environnement de Corse et la DREAL Corse à réunir, en janvier 2020, différentes parties prenantes impliquées, pour définir une stratégie régionale en réaction à l'expansion de l'espèce. Cette réunion a permis d'installer un groupe de travail (GT) en région Corse, d'échanger sur la préservation de nos écosystèmes et des métiers traditionnels qui y sont associés, et de discuter des moyens engagés et à engager dans une optique d'actions de gestion.

Les travaux se sont poursuivis en 2022 et ont permis notamment la rédaction d'un état des connaissances sur l'espèce diffusé en mars 2022 (OEC), une enquête en ligne auprès des pêcheurs récréatifs (juin 2022 – décembre 2022 ; OEC), une télémétrie acoustique (automne 2022 ; OEC/UCPP), et un début de valorisation commerciale (fin été 2022).

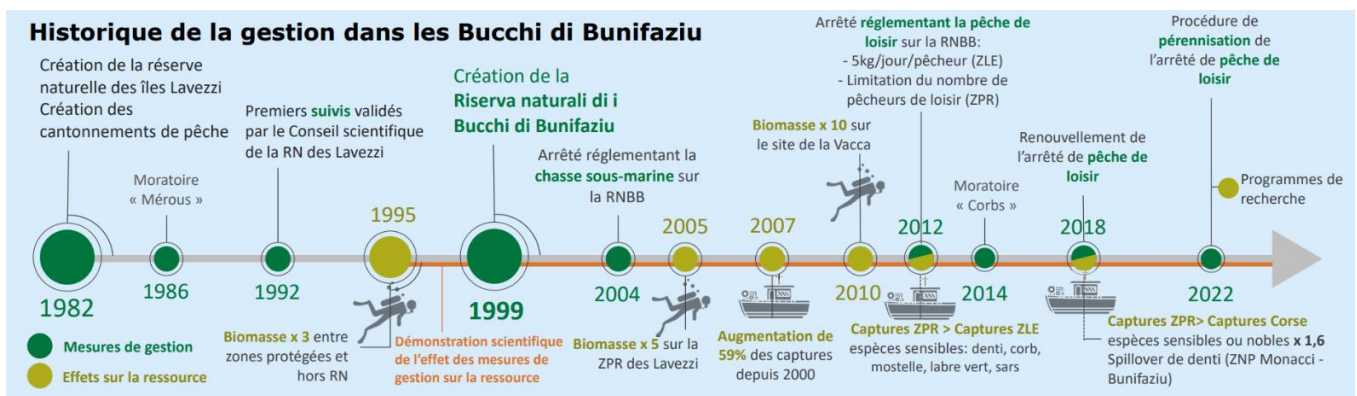
2.6. Prutege u mare è sfruttà e so risorse in modu durevule Protéger la mer et exploiter durablement ses ressources

La protection de la posidonie et la gestion du mouillage ont constitué une action prioritaire pour la réserve naturelle des Bucchi di Bunifaziu en 2022. Les agents commissionnés ont dressé en 2022 des procès-verbaux à l'encontre des capitaines de bateaux de plaisance de plus de 24 mètres qui ne respectaient pas l'arrêté 206/2020 du 14 octobre 2020. Les sanctions seront sévères.

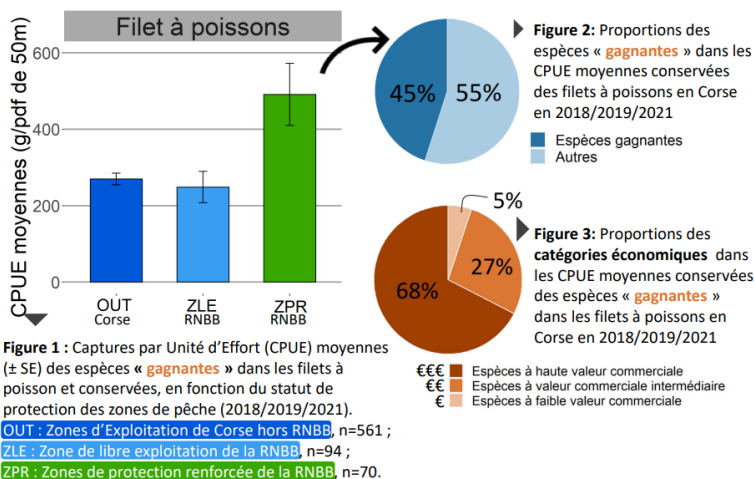
L'UAC est partenaire DCF Data Collection Framework, ce qui permet à la Collectivité d'assurer le suivi halieutique à l'échelle de la Corse et d'effectuer la remontée ces données scientifiques au niveau européen.

Le suivi de l'effort et de la production de la pêche artisanale a été initié dès 1992 sur l'ancienne réserve des îles Lavezzi et étendu à l'ensemble de la prud'homie de Bunifaziu en 2000. Ce suivi réalisé en collaboration avec les pêcheurs artisans a été renouvelé chaque année jusqu'en 2013 sur la R.N.B.B. puis intégré au projet DACOR (Mesure 28 du FEAMP) mené à l'échelle régionale à partir de 2017 et poursuivi depuis 2020 dans le cadre du projet, Corsican Fisheries – Data Collection Framework (CF-DCF, FEAMPA national).

La RNBB a été créée il y a plus de 20 ans (1999) mais certaines parties sont considérées comme des zones de protection forte depuis 40 ans. Les suivis des populations de poissons y sont réalisés depuis 30 ans (recensement visuel en plongée et embarquement sur les navires de petite pêche côtière).



Des biomasses plus élevées dans les zones protégées



La combinaison de ces longues séries temporelles de données, collectées sur la RNBB, a démontré au fil des années les effets de la gestion des activités halieutiques sur les écosystèmes et les espèces dans 25 articles scientifiques. Les pêcheurs artisans sont des bénéficiaires directs des mesures de gestion mises en place avec leur collaboration.

Avec **plus de 2 600 heures de surveillance en 2022**, les agents de l'UAC effectuent une présence indispensable en mer pour informer le public et réprimer les comportements abusifs. Les braconniers sont poursuivis jours et nuits et avec le soutien de services de l'Etat, des embarcations italiennes pratiquant la pêche industrielle en limite de l'aire protégée des Bucchi di Bunifaziu ont pu être appréhendées. Si ces pilleurs des mers tentent de bénéficier de l'effet de gestion consentie par la Corse depuis plus de 40 ans dans certaines zones, la réponse devra être rapide, sévère et nécessairement coordonnée avec les moyens de l'action de l'Etat en mer.

A noter qu'afin d'effectuer des actions de nettoyage autour de la Corse, l'OEC s'est doté à partir de mai 2022 d'un **navire spécifique de dépollution** permettant de collecter les plastiques et micro plastiques ; les déchets flottants ; les hydrocarbures et produits toxiques ; les méduses et végétaux ainsi que les rejets d'égouts. Ce navire, grâce à sa polyvalence, est aussi utile pour deux sortes de missions :

- Dépolluer les zones d'accumulation des déchets flottants ;
- Intervenir en cas de pollutions marines liées aux hydrocarbures, en s'inscrivant en complémentarité avec les moyens de l'État et éventuellement ceux des ports de plaisance et de commerce.

L'arrêté préfectoral permettant la gestion et la limitation de la pêche récréative dans la RN des Bucchi di Bunifaziu a été reconduit et pérennisé en novembre 2022. Il constitue le socle d'une gestion durable de cette activité, limite le tourisme de cueillette et condamne les pratiques incompatibles avec une réserve naturelle marine tout en favorisant une activité halieutique récréative locale.

Enfin, 2022 aura vu la tenue de la **première édition des Assises de la Mer**. Cette manifestation, initialement prévue en 2020 et reportée à deux reprises pour cause de crise sanitaire, s'est déroulée le 20 octobre 2022 au Palais des Congrès d'Ajaccio. Elle a réuni



l'ensemble des acteurs des filières pêche et aquacole, du nautisme, de la plaisance mais également les acteurs qui œuvrent en faveur de la dépollution. Des ateliers thématiques se sont tenus autour de la pêche et de l'aquaculture, du nautisme et de la plaisance, et plus généralement de l'économie bleue ; ils ont permis d'aborder en particulier les conditions d'exercice du métier de pêcheur, la connaissance scientifique, la gestion raisonnée de la ressource halieutique, la certification Ports Propres, la lutte contre les pollutions

ainsi que les perspectives offertes par le nouveau Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et Aquaculture (FEAMPA) pour la programmation (2021-2027).

La certification européenne « Ports Propres » est la première et la seule démarche de gestion environnementale spécifique aux ports de plaisance, à l'échelle européenne. Elle traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

En 2022, le soutien de l'OEC s'est concrétisé par un certain nombre d'actions telles que des réunions d'information avec les ports de plaisance et la réalisation d'un état des lieux régional de la situation Ports Propres.

Il y a actuellement trois ports certifiés : Bunifaziu (certifié avec la mention Actif en Biodiversité), San Fiorenzu et Ajaccio Tino Rossi.

2.7. Prumove l'ecunomia circolare è riduce a pruduzione di rumenzule Favoriser l'économie circulaire et réduire la production de déchets

Depuis la promulgation en 2015 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les régions sont compétentes pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets. Dans ce cadre, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) est chargé pour le compte de la Collectivité de Corse, de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) qui intègre un plan régional en faveur de l'économie circulaire. L'ensemble des acteurs du domaine doivent se référer à ce plan pour atteindre les objectifs en matière de prévention et de gestion des déchets.

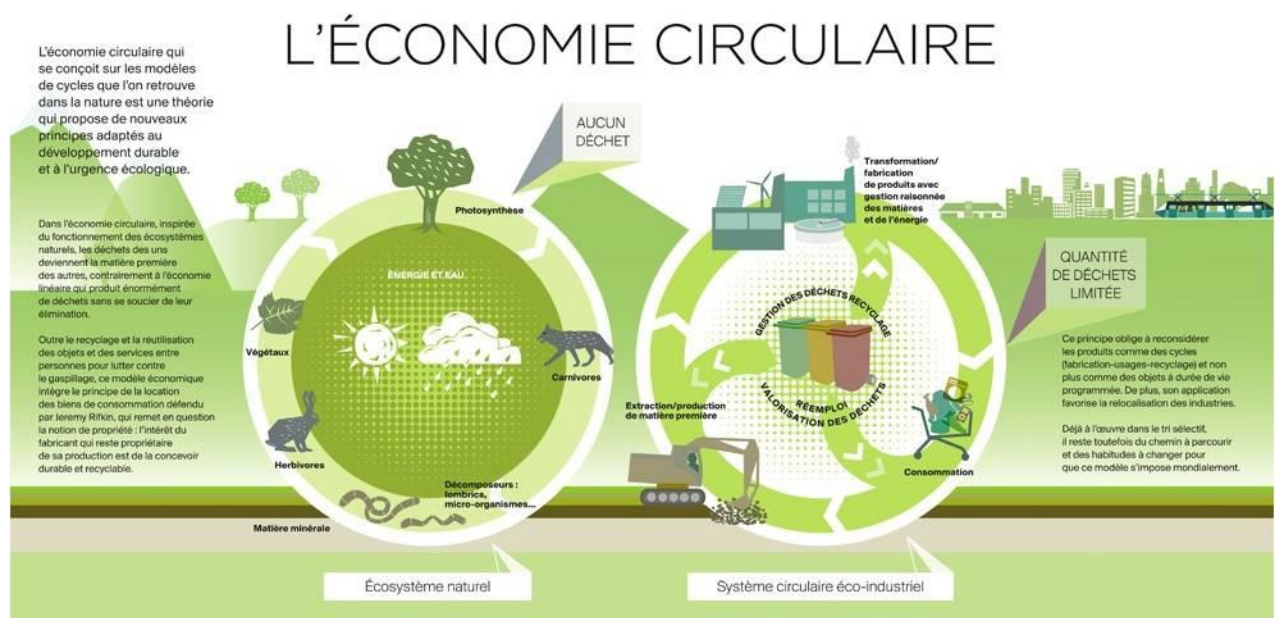
Pour mener à bien ses missions en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire l'OEC dispose d'un service Economie Circulaire et Gestion des déchets (service ECGD).

Economie circulaire

L'année 2022 a enregistré une la redéfinition des aides financières qui devrait favoriser l'intégration et l'activation progressive de l'économie circulaire en région Corse. Elle se fonde en particulier à partir de la feuille de route de route économie circulaire et des conclusions qui en découlent.

Il convient désormais d'intégrer dans les perspectives qui suivront ces nouvelles attributions (CPER 2022-2027) qui seules seront en mesure de garantir l'efficacité du plan sur le volet économie circulaire, à savoir notamment :

- L'application d'indicateurs, autant en termes de gestion de la ressource que de restructurations d'activités.
- L'observatoire des déchets et de l'Economie Circulaire recueille les informations et données en mesure de suivre la mise en œuvre du plan.



Afin de déployer, d'accélérer la transition vers l'économie circulaire et d'optimiser les différents échanges et travaux entrepris dans cette optique, un séminaire Economie Circulaire s'est déroulé les 4 et 5 octobre 2022 à Bastia en présence d'acteurs privés et publics engagés. Plus de 100 participants se sont mobilisés au cours de cette manifestation autour des enjeux prioritaires que sont la sensibilisation et la promotion de bonnes pratiques. Ce séminaire organisé autour d'ateliers de travail et de tables rondes a apporté éclairages et perspectives d'actions dans les domaines clés de l'activité économique locale, mais également dans les domaines de l'action publique.



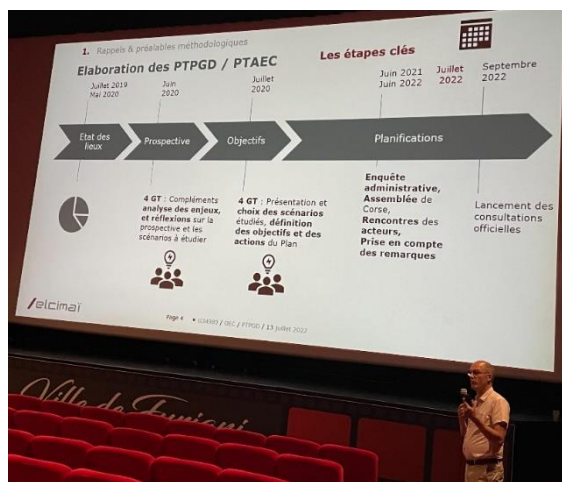
A l'issue du séminaire, des contacts ont été pris avec de nombreux porteurs de projets potentiels afin d'initier des actions nouvelles, des partenariats innovants visant à s'engager durablement et progressivement dans la transition énergétique et la réduction des déchets.

Des échanges sont désormais entrepris sur différentes filières de valorisation (Verre, BTP) en lien avec les chambres consulaires.

Si aujourd'hui la totalité du verre recyclé en Corse, soit 8.000 tonnes par an, est transporté sur le continent pour être refondu dans les verreries industrielles, on peut dire que la cherté des matières premières et la rareté conduisent les producteurs d'eau à se structurer et évaluer des situations favorisant le maintien de leur activité sans rupture de charge à des coûts de production et de matériaux raisonnables.

Les échanges en cours avec l'UVIB justifient cette nécessité et un éventuel partenariat de type « gagnant-gagnant » et de nature « public-privé » dans l'optique d'une garantie économique pour l'entreprise via l'investissement dans une usine de lavage et de réutilisation du verre ; mais également dans l'optique d'une réduction majeure des déchets « verre ».

Gestion des déchets



Le service ECGD a suivi l'élaboration du futur PTPGD. A ce jour, la dernière version intègre les observations faites lors des consultations et échanges passés. Il a été ainsi complété par des notes et développements techniques complémentaires. Il intègre tous les aspects juridiques qui s'imposent, il ouvre la voie à la prévention des déchets. On y trouve les éléments d'orientation pour les six et douze années à venir. L'enquête administrative est en cours et courant 2023 l'enquête publique validera le plan.

Le projet de plan a recueilli un vote favorable à l'unanimité des présents lors de la CCES de juillet 2022.

En 2022, plusieurs projets ont été initiés et mis en œuvre, dont :

- **Mise en place de la collecte des biodéchets** : En 2022, 5 EPCI ont mis en place la collecte des biodéchets sur leur territoire. 95% de la population de ces EPCI auront accès à une solution de tri à la source au 01/01/2024 en mettant en place une ou plusieurs solutions comme : le compostage individuel, le compostage partagé, et la collecte en porte à porte ou en apport volontaire.
- **Acquisition de composteurs électromécaniques** :



Le centre pénitentiaire de Borgo a procédé à l'installation mutualisée d'un composteur électromécanique destiné au recyclage en circuit court sur site des biodéchets issus des cuisines centrales de l'établissement, du mess, des personnels et du camp de gendarmerie voisin qui produisent environ 1000 repas par jour soit 150 kg/j de biodéchets à traiter.

Dans le cadre d'une formation professionnelle une partie de la population pénale (personnel et détenus) qui ont déjà été sensibilisée au tri des déchets et à leur valorisation par recyclage poursuit un cursus de CAP en travaux paysagers. Ce compost viendra enrichir la terre du domaine pénitentiaire.

- **Plateforme de compostage** : La société Corse Matière Organique basée à Cervione est une plateforme de compostage qui assure le traitement des déchets vert en provenance de la microrégion Costa-Verde/Casinca. Depuis son ouverture, la société assure un processus de compostage afin d'obtenir un produit fini conforme aux normes en vigueur : leur « Compost Végétal amendement organique » est normée NFU 44-051 (norme obtenue après analyse en laboratoire certifié). De plus, il est certifié Bio « AB » et utilisable en agriculture biologique, conforme selon règlement européen CE 834/2007.

Dans le cadre du développement de la plateforme de compostage, et après obtention de nouveaux marchés concernant la réception et le traitement des déchets végétaux, un nouvel investissement dans du matériel de pointe permettra d'augmenter le rendement de la plateforme et de traiter de manière plus efficace le produit. Cet investissement permettra de traiter plus de 5 000 T de déchets verts à l'année.

Acchisu 3 – Rinfurzà a cusioni sociale, a solidarià trà i territorii à trà e generazioni

Axe 3 – Renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations

Il est nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et entre les territoires pour lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion. La Collectivité de Corse consciente de ces problématiques n'a cessé de mettre en œuvre et développer ses interventions dans ce domaine.

3.1. Rinfurzà a pulitica à ghjuvure di a lingua corsa à via di un bislinguisimu apertu nantu à u plurilinguisimu

Renforcer les politiques en faveur de la langue corse vers un bilinguisme ouvert sur le plurilinguisme

La politique linguistique portée par la Collectivité de Corse s'articule selon deux axes majeurs qui sont, d'une part, l'éducation et la formation, et d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société. Aussi, l'objectif global de cette politique est d'étendre les dispositifs d'enseignement et de formation en direction du grand public et des scolaires afin de rendre accessibles les ressources en langue corse dans tous les domaines.

Concernant la politique en faveur de l'immersion, par la délibération n° 22/088AC du 30 juin 2022 l'Assemblée de Corse a voté un rapport présentant la stratégie définie par le Conseil Exécutif de Corse afin de développer et promouvoir une politique ambitieuse de l'apprentissage et la pratique de la langue corse par immersion. L'objectif est de proposer des dispositifs d'apprentissage et de pratique du corse s'adressant à tous les publics (scolaire, grand public) et développer la création d'espaces de corsophonisation (Case di a lingua, centres d'immersion, classes et écoles immersives).

S'agissant du volet éducatif, il s'agit d'une part, de porter assistance aux nouveaux sites d'écoles immersives afin de pérenniser et encourager ce modèle d'enseignement, et d'autre part de mettre en exergue le développement des centres immersifs courts et longs séjours, ainsi que la création de nouveaux centres en partenariat avec le schéma de massif montagne afin de parvenir à une offre équitable sur le territoire, notamment en termes d'accessibilité, les frais de transport restant souvent un frein pour certaines écoles et établissements.

L'autre axe consiste à renforcer l'aide à la diffusion de la langue corse au sein de la société. En effet, le soutien accru à la création audiovisuelle et numérique en langue corse, mais également aux associations est la clé de voute de la politique linguistique portée par la Collectivité en lien avec la diffusion sociétale. A cet effet, le plan « Media & Lingua Corsa » sera poursuivi et étendu à de nouveaux médias, et un effort particulier sera porté vers les collectivités publiques toujours plus nombreuses à nous solliciter en matière d'aide à la signalétique en langue corse.

En fin d'année 2022, enfin, a été présenté le premier rapport d'orientation sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse. Le principe de ce nouveau format, proposé par le Président du Conseil exécutif de Corse et la Présidente de l'Assemblée de Corse et débattu en Conférence des Présidents, vise à mettre en place une nouvelle méthode de travail entre le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, et au-delà, les acteurs concernés, dans des domaines de l'action publique appelant des réformes profondes ayant vocation à être adossées à une consultation et, chaque fois que possible, à un consensus large.

Ce rapport présente également les résultats de l'enquête sociolinguistique réalisée en 2021 sur l'état de la pratique de la langue en Corse. Ce travail général nous permet de disposer des

éléments nécessaires tant du point de vue sociétal qu'éducatif, afin de poursuivre le travail de concertation à venir avec les différents acteurs de la langue en vue de l'élaboration d'une planification linguistique.

Ainsi, **en 2022, on enregistre les résultats suivants :**

- Un budget langue corse de 9€ par habitant
- 10 case di a lingua sur le territoire
- Dans le 1^{er} degré, sur 253 écoles, 156 ont une filière bilingue soit 61,7% : 23,77 % des élèves de CM2 standard atteignent le niveau A2 et 45,61 % des élèves en filière bilingue atteignent le niveau B1
- Dans le 2nd degré 29 collèges proposent un enseignement bilingue : 27 % des élèves suivaient un enseignement bilingue en 2020-2021 au collège
- Une nouvelle école immersive sur Sarola Carcupinu portant à 3 le nombre d'écoles immersives associatives en Corse avec celles de Bastia et Biguglia
- Festa di a Lingua 2022 : plus de 150 actions portées par 45 porteurs de projets (29 associations, 10 communes et intercommunalités, 4 entreprises et 2 centres de formation) pour un budget de plus de 420 000 € en augmentation de 13% par rapport à l'année précédente
- Présentation des résultats de l'enquête sociolinguistique (les dernières données dataient de 2012)
- Soutien de la Direction Lingua Corsa à la promotion de la langue corse dans les médias et à l'audiovisuel en langue corse : 23 % des programmes de France 3 Corse ViaStella sont en langue corse, 33% du temps d'antenne de France Bleu RCFM
- La charte de la langue corse totalise en 2022 comme signataires : 147 communes, 5 intercommunalités, 27 établissements publics, 8 médias, 28 entreprises, ainsi que 58 associations.

3.2. Rinfurzà a presa in considerazione di u sviluppu à longu andà in l'accessu à a pruprietà

Renforcer la prise en compte du développement durable dans l'accession à la propriété

L'Office Foncier de la Corse (OFC) est sollicité pour réaliser l'acquisition et le portage de foncier bâti ou non bâti pour le compte des collectivités locales afin que ces dernières puissent réaliser à l'issue de la durée de portage (2 à 5 ans) des projets d'intérêts publics (logements, infrastructures publiques, développement économique). L'OFC est un outil transitoire, la collectivité reste maîtresse et financeur de son projet.

Dans ce cadre, l'office intervient majoritairement dans le cadre de projet de création de programmes de logements locatif sociaux, communaux voire d'accession à la propriété sociale ou libre. C'est l'accession libre à la propriété qui pose aujourd'hui la question de sa maîtrise notamment lorsqu'il s'agit pour les collectivités de créer des lotissements communaux.

Il a donc été proposé d'encadrer la création des lotissements en soumettant un cahier des charges cohérent, juridiquement sécurisé et applicable aux collectivités, aux opérateurs qui réaliseront les projets et in fine aux futurs accédants à la propriété sur l'ensemble du territoire insulaire.

La rédaction de ce cahier des charges fait l'objet d'une démarche partagée au sein d'un groupe de travail réunissant dans un premier temps les membres du conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse. Une première réunion a été organisée le 16 décembre 2022 et a permis de croiser les informations, les savoirs et les idées de chacun, de décider d'un calendrier de travail, de prendre plus conscience des possibilités qu'offrent les acteurs du territoire.

A l'instar de ce que propose aujourd'hui comme conditions le règlement des aides de la Collectivité de Corse « Una casa per tutti, una casa per ognunu », il a été proposé trois volets à ce cahier des charges :

- 1- Un **volet anti-spéculation** : Dans le cas où une commune souhaite acquérir un terrain, pour une accession à la priorité, jusqu'où peut-elle aller dans les garanties à prendre ? Le premier groupe de travail a soulevé un certain nombre d'idées à développer :
 - Dispositif 10 ou 15 ans de non-revente ;
 - Abattement d'imposition sur la transmission ;
 - L'interdiction de revente ;
 - Le droit de préemption : faire en sorte que la Commune ait toujours le moyen d'acheter
 - Les lotissements communaux : règlement d'attribution ;
 - Pouvoir sanctionner ;
 - Des clauses simples ;
 - Faire venir autour de la table les banques : des accords pour privilégier la primo accession.

- 2- Un **volet intégration architecturale** : Il s'agit de proposer des initiatives dès le départ d'un projet urbain, en développant :
 - Partenariat CAUE/OFC ;
 - Assistance des services du Patrimoine de la CdC, de l'AUE, de l'Office de l'environnement, du GIRTEC ;
 - Prise en compte du Zéro Artificialisation Net (ZAN).

- 3- Un **volet développement durable et énergie** : réaliser des préconisations en matière d'économie d'énergie, de consommation d'eau etc... L'idée est que les bâtiments soient le moins consommateurs possibles :
 - Mobiliser le *Corsican Business Act* qui favorise les entreprises en circuit court ;
 - Demander à l'AUE de produire une doctrine pour la sortie de la précarité énergétique ;
 - Orienter le CAUE et le Conseil des Architectes vers une éco-conditionnalité des ouvrages ;
 - Recenser l'ensemble des aides dédiées aux collectivités locales : ADEME, EDF...

Il a été proposé d'élargir la réflexion et d'ajouter un 4^{ème} volet à ce groupe de travail lors des prochaines rencontres portant sur la **priorité à l'achat de l'ancien** ; est apparue en effet la nécessité de mener une réflexion sur ce sujet et de développer une meilleure connaissance de la fiscalité sur le bâti ancien.

Enfin, ce cahier des charges pourra également prévoir un renforcement du contrôle de l'Office Foncier de la Corse et de la Collectivité de Corse à posteriori, sur la réalisation du projet conformément aux engagements pris par la collectivité initialement.

Un prochain groupe de travail se réunira au premier trimestre 2023 afin d'aboutir prochainement à la rédaction finalisée du cahier des charges attendu.

3.3. Migliorà l'accoglienza sociale per una rete territoriale ottimale Améliorer l'accueil social par un meilleur maillage territorial

Dès 2017, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la précarité et la pauvreté qu'elle a érigée en objectif majeur, notamment avec le vote et l'adoption du plan de lutte contre la précarité le 30 mars 2017. La stratégie de lutte contre la pauvreté de l'État, initiée en 2018, est venue confirmer le caractère précurseur et indispensable de la démarche de la Collectivité. Le constat partagé de la complexité des dispositifs, de la multiplicité des acteurs et de l'accroissement de la demande sociale a mis en lumière combien il est nécessaire de rendre plus lisible et accessible l'offre sociale sur le territoire.

Ainsi, la lutte contre le non-recours aux droits a été définie comme un objectif prioritaire. Cette stratégie se construit autour de trois actions :

1. L'amélioration de l'action publique dans le domaine social, en renforçant la présence des services sociaux de la Collectivité de Corse, par exemple en densifiant les permanences de travailleurs sociaux dans les communes. Ainsi en 2022, la Collectivité de Corse a renforcé son offre sociale à destination des usagers par la création d'un service d'accueil à Baléone.
2. Assurer un accueil social à moins de 30 minutes de chaque habitant en Corse : En 2020, une cartographie de l'accueil social en Corse a permis de constater une couverture à 88% de la population sur le territoire, par un accueil social des services de la collectivité à moins de 30 minutes. L'objectif était alors que chaque habitant de Corse puisse avoir accès à un accueil social par les services de la Collectivité de Corse à moins de 30 minutes de chez lui.

Forte de ce constat, la Collectivité a proposé aux communes une formation à l'accueil social à destination de leurs agents d'accueil et secrétaires de mairie. Cette formation doit permettre aux personnels de ces communes de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée.

Cette formation, d'une durée de trois jours, a eu pour objet d'apporter une connaissance plus précise de l'ensemble des dispositifs sociaux de la Collectivité de Corse, de l'organisation de ses services, une présentation du portail des ressources sociales, mais également de renforcer la relation entre personnels de mairies et agents sociaux de la Collectivité de Corse.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés :

Les quatre sessions lieu (Ajaccio, Corte, Bastia et Zonza), qui ont ainsi eu lieu à la fin de l'année 2022 ont permis de faire évoluer le taux de couverture d'un premier accueil social de 88% à 91,63%. Ainsi, le nombre d'usagers privés d'un accueil à moins de 30 minutes de leur domicile est passé de 40 809 à 29 189 :

- 7 259 usagers en Pumontu contre 13 883 en 2020 ;
- 21 930 usagers en Cismontu contre 26 926 en 2020.

3. La création d'un portail des ressources sociales à destination des usagers et des professionnels du territoire : Le portail des ressources sociales « Sulidarità » a été présenté aux partenaires sociaux et ouvert au grand public en novembre 2022.

La mise en œuvre de ce projet de portail internet permet :

- D'informer les publics sur les aides et les procédures qui s'y rattachent mais également les dispositifs mobilisables ;
- De rediriger le public vers : le point d'accueil, le service, la structure, l'association ou l'organisme le plus adapté au besoin de la personne ;
- De permettre aux acteurs sociaux et aux partenaires de la Collectivité de Corse de disposer d'informations, de données, de nature à faciliter les échanges et la coordination ;
- De médiatiser cette nouvelle offre de service qui permet de favoriser l'accès aux droits des usagers en permettant à chacun de connaître les aides et dispositifs sociaux auxquels il pourrait prétendre et de se repérer sur le territoire pour trouver le bon interlocuteur.

Ce portail d'information, en réunissant en un seul point, l'information documentaire, les référents de chaque dispositif, la localisation et les horaires d'accueil de tous les partenaires constitue un outil majeur pour une meilleure connaissance de l'offre sociale et de coordination des acteurs en vue de l'accès aux droits des usagers.

Par ailleurs, la délivrance sur l'ensemble des Pôles territoriaux sociaux (PTS) de bons alimentaires s'est prolongée.

Il avait été constaté durant la période COVID que la nature de la population qui sollicite le service social avait changé. Il s'agit de publics dont la précarité a été renforcée par les contraintes de la pandémie et ses suites. Ils doivent désormais faire face à de nouvelles difficultés liées à l'augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation. En effet, après la crise COVID de 2020 et 2021, l'impression d'une sortie de crise au premier trimestre 2022 s'est vite envolée avec le conflit russo-ukrainien, et ses conséquences sur l'augmentation des prix des matières premières (gaz, électricité, carburant).

La précarité semble avoir franchi un seuil et un nouveau public a fait son apparition, constitué de micros-entrepreneurs, d'emplois saisonniers qui voyaient leurs revenus s'améliorer pendant l'été ou encore d'étudiants issus de familles aux revenus modestes.

Les travailleurs non déclarés sont également touchés. Pour ces individus dits « invisibles », en situation irrégulière qui sont souvent pointés du doigt car "hors norme et hors cadre", l'arrêt brutal de ces « petits boulots » ravive les situations de grande pauvreté.

Ces différents publics s'appuient sur le soutien du service social avec des questions bien ciblées sur les aides proposées. Ils sont inquiets quant à la réalité et la pérennité des aides prévues par le gouvernement pour éviter le déclin de leur petite entreprise ou bénéficier d'une prolongation de certains droits comme le chômage.

La mobilisation de la Conférence Sociale

Créée en 2018 à l'occasion de la crise dite « des gilets jaunes », la conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de la Corse dans le domaine économique et social est une instance réunissant l'ensemble des acteurs (élus, acteurs institutionnels, syndicats, associations, etc.) pour traiter des problèmes quotidiens touchant les corses et plus particulièrement ceux en situation de pauvreté et précarité.

Cette conférence a permis des avancées notables notamment en matière de suivi des prix des produits de première nécessité (constitution d'un panier de plus de 200 produits de première nécessité à prix garantis sur lequel les distributeurs des enseignes Auchan, Carrefour, Casino et E.Leclerc s'engagent à opérer une diminution du coût ; charte d'adhésion au panier de produits de consommation courante à prix garantis en Corse signée le 29 mars 2019, par les responsables de 21 magasins des 4 enseignes participantes pour sceller cette démarche) et de contrôle des prix des carburants (Relance en février 2022 de la saisine du Premier Ministre, conformément aux prérogatives de l'Assemblée de Corse issues des dispositions de l'article L.4422-16 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une proposition d'adaptation législative et réglementaire portant sur la situation de monopole existant en Corse en matière de carburants).

Le contexte économique et social dégradé et l'ouverture du processus de négociation entre la Corse et l'Etat ont conduit en 2022 à faire de la conférence sociale un espace de débats, d'interface, de propositions et de restitution du processus.

Réunie le 23 mai 2022 à Bastia, puis le 24 juin 2022 à Ajaccio, la Conférence sociale a réaffirmé, avec solennité et à l'unanimité, la nécessité d'intégrer un volet social et économique dans le processus de négociation devant s'ouvrir avec le gouvernement pour



doter la Corse d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.



La Conférence sociale a également examiné un sujet présentant un caractère d'urgence : le projet de loi portant sur le pouvoir d'achat, prévu pour le mois de juillet. Par délibération n°22/100 AC en date du 1^{er} juillet 2022, l'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité le rapport portant propositions d'adaptations législatives et réglementaires relatif au projet de loi sur le pouvoir d'achat, rapport issu des travaux de la conférence sociale.

3.4. Pruduce un'ufferta di furmazione adatta à è primure di u territorii

Produire une offre de formation adaptée aux préoccupations des territoires

La Direction de la formation tout au long de la vie a au cours de l'année 2022 mené plusieurs projets répondant aux enjeux de développement durable et tout particulièrement à :

Mieux identifier les besoins des entreprises et des territoires avec la création des Comités Locaux de Formation (CLF) : En 2022, la convention de partenariat entre les COLLECTIVITÉ et Pôle Emploi scelle la mise en place de comités locaux de formation (CLF) avec pour objectif d'identifier les besoins en formation des entreprises et des publics sur les territoires afin, notamment :

- D'établir régulièrement un diagnostic sur les besoins des publics et l'évolution économique des bassins : analyse des besoins et des demandes locales dans un objectif d'identification des actions de formation les plus pertinentes au regard des objectifs de retour à l'emploi visés ;
- De croiser ces besoins avec l'offre de formation globale existante et les dispositifs mobilisables et renforcer ainsi la coordination régionale ;
- De mettre en place des temps de concertation avec les acteurs économiques des territoires ;
- D'instaurer des échanges avec les équipes de direction des prescripteurs de formation : Pôle emploi, Cap emploi, Missions Locales et opérateurs du CEP ;
- De prendre en compte les questions d'ajustement des réponses formation en fonction des évolutions de l'environnement.

Ces comités locaux de formation ont pour but non seulement de mieux cerner les besoins en compétences à l'échelle du territoire à partir d'un diagnostic, mais également de contribuer à la problématique de l'emploi, en proposant un appareil de formation adapté aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

A l'occasion de ces comités locaux de formation, des ateliers de travail (sous la forme de tables rondes) sont organisés afin de débattre plus finement de ces problématiques notamment par secteurs d'activités. Chaque acteur a été invité à apporter sa contribution, lors des ateliers, grâce à son expertise et à sa connaissance éclairée.

Une réunion de restitution se tiendra jeudi 9 février 2023 à Bastia.

Proposer une réponse formation plus réactive et plus proche des territoires

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, titres II et III et plus spécifiquement, les articles 53 à 55, et 73, introduit le transfert de compétences à la Collectivité de Corse, notamment au titre de la programmation des formations sanitaires et sociales.

La politique initiée par la Collectivité de Corse vise à répondre, au mieux, aux besoins des usagers, plus précisément leur permettre de trouver un emploi au plus près de leur lieu de vie, créer du lien social, et ce, tout en favorisant le développement économique. L'évolution sociétale de la Corse, marquée par un vieillissement de la population, cumulée par l'impact de la crise sanitaire touchant la totalité des publics, nécessite la formation de professionnels capables de prendre en charge les problématiques identifiées. Dans ce contexte, en complément des formations dispensées sur Aiacciu et Bastia, le développement de formations délocalisées, au plus près des territoires, a déjà été engagé dans le domaine sanitaire, avec la mise en œuvre d'une formation d'aides-soignants sur Sartè en septembre 2021 et sur Corti en 2022.

Des formations (renouvelées et nouvelles) d'infirmiers, d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ont également eu lieu sur Ajaccio et Bastia,

De plus, lors de la session du 18 novembre 2021, l'Assemblée de Corse a approuvé, à l'unanimité, le projet de formations délocalisées dans le social (délibération n°21/189 AC).

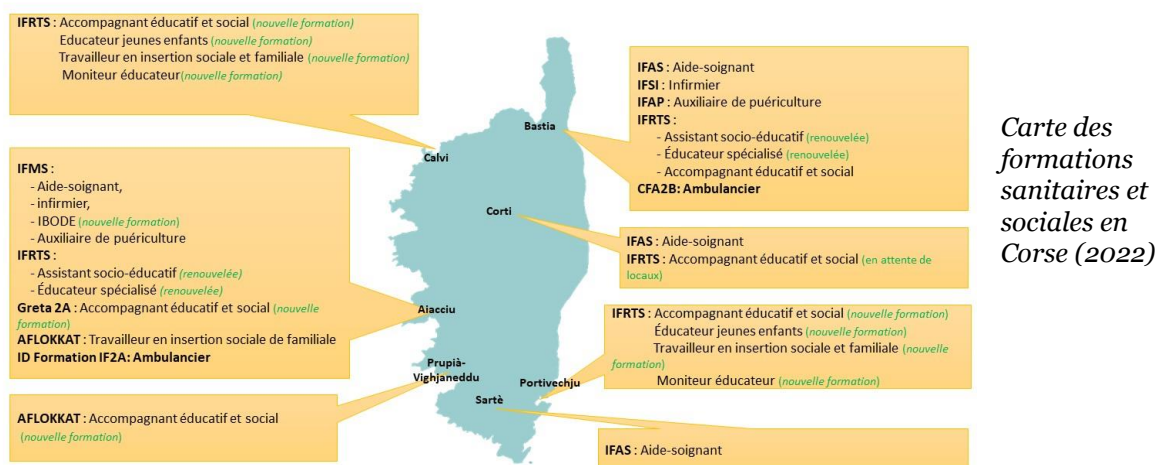
La ventilation de formations par microrégions, permettra de dispenser des formations qualifiantes au plus près des réalités des territoires en donnant l'accès au plus grand nombre et en évitant par ailleurs des déplacements coûteux sur les grands centres urbains.

Ont été déployées à partir du mois de septembre 2022, les formations suivantes :

- Sur les sites d'Ajaccio et Bastia, des formations d'assistant de service social (DEASS), d'éducateur spécialisé (DEES), et d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Ajaccio, éducateur spécialisé (DEES), assistant de service social (DEASS), formations renouvelées et accompagnant éducatif et social (DEAES) formation nouvelle,
- Bastia, éducateur spécialisé (DEES) et assistant de service social (DEASS), formations renouvelées,
- Calvi, éducateurs jeunes enfants (DEEJE), travailleurs en insertion sociale et familiale (TISF), moniteur éducateur (DEME), assistant de service social (DEASS),
- Portivechju : accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES), travailleurs en insertion sociale et familiale (TISF), moniteurs éducateurs (DEME), éducateurs jeunes enfants (DEEJE),
- Corti, accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES),
- Prupia-Vighjaneddu, accompagnants éducatifs et sociaux (DEAES).

De fait, la majorité du territoire est couvert par une offre de formation accessible à tous.

Il est important de préciser, qu'outre les voies de formations traditionnelles (formation initiale classique, et formation professionnelle continue), le développement de la voie de l'apprentissage est en projet pour 2023. Il s'agit d'une « voie d'excellence », jusqu'à présent peu développée en Corse, et qui aura pour objectif de faciliter l'attractivité des métiers en tension. Cette volonté du « aller vers » s'inscrit dans la stratégie volontariste de notre collectivité, et se veut une réponse aux attentes de nos partenaires institutionnels, des structures associatives, publiques et privées, ainsi que de la population sur l'ensemble du territoire. » (Extrait de la délibération n° 21/189 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le projet de développement de formations sociales délocalisées au plus près des territoires).



Territorialisation et apprentissage

L'adaptation de l'offre de formation pour un public peu mobile passe aussi par une démarche de territorialisation des formations.

L'objectif est de faciliter l'accès des formations à destination des jeunes issus de microrégions en leur donnant la possibilité de suivre une partie de leur formation au plus près de leur domicile. Ce sont ainsi près de 350 jeunes chaque année qui pourront bénéficier de la délocalisation d'enseignements généraux dans les microrégions.

Par notre intervention, il est permis aux deux CFA polyvalents de mailler l'ensemble du territoire :

- Le Pôle de Formation et d'Apprentissage Amparà permettra d'assurer la territorialisation des formations à Pruprià, Portivechju, Sartè.
- Le CFA JJ Nicolai permettra d'assurer la territorialisation des formations à Isula Rossa, A Ghisunaccia, Corti.

3.5. Fà di a Corsica un territoriu numericu inclusivu è resiliente Faire de la Corse un territoire numérique inclusif et résilient

Dans son action publique, la collectivité de Corse considère le numérique comme un catalyseur de changement de la société susceptible de transformer les domaines d'activité humaine, les organisations, les entreprises et les territoires. C'est cette force de transformation et de changement du numérique que la Collectivité de Corse veut mettre en œuvre au sein du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Corse nommé Smart Isula et adopté par délibération n°22/074 AC le 2 juin 2022.

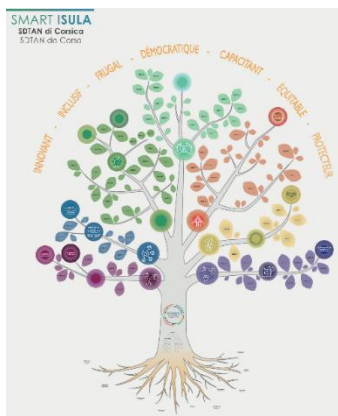
Au total 64 grands enjeux ainsi que 192 pistes d'actions ont été identifiés dans lesquels les enjeux de développement durable sont omniprésents. Un livret du SDTAN intitulé "Livret 9 – Une île résiliente" est d'ailleurs consacré au développement durable et aux problématiques qui s'y rattachent.

Dans le cadre du SDTAN Smart Isula, la collectivité de Corse joue à la fois un rôle d'assembleur et de fédérateur de la démarche vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la société insulaires mais elle est aussi porteuse de projets et d'initiatives dans les domaines des infrastructures de réseau haut débit, très haut débit, du numérique inclusif, du déploiement de services numériques à destination des citoyens, de la gestion et de l'ouverture des données publiques, d'une vision du service public centré sur l'utilisateur.

Le développement durable est le substrat autour duquel se développe l'ensemble de ces missions d'aménagement et de Transition numérique

Les actions significatives menées dans ce domaine en 2022 sont les suivantes :

Une stratégie d'aménagement numérique en phase avec les objectifs de développement durable.



Le 2 juin 2022 l'Assemblée de Corse a adopté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse (Smart Isula) donnant une nouvelle trajectoire à la stratégie de transformation numérique de la Corse pour la prochaine décennie. Les enjeux et pistes d'action identifiées couvrent notamment des problématiques rattachées à chacun des 17 objectifs de développement durables adoptés par l'Organisation des Nations Unis.

Par ailleurs un de ses principaux livrets intitulé "Livret 9 – Une île résiliente" se consacre plus spécifiquement au développement durable et aux problématiques qui s'y rattachent autour de 14 enjeux :

1. Préserver et valoriser les ressources environnementales de la Corse,
2. Accompagner la transition énergétique,
3. Mettre le numérique au service des circuits courts et de l'autonomie alimentaire,
4. S'acheminer vers le « zéro déchet »,
5. Promouvoir une mobilité durable,
6. Prendre en charge la gestion et la prévention des risques,
7. Envisager la réappropriation industrielle par le « faire »,
8. S'engager vers un modèle de tourisme durable,
9. Améliorer l'accessibilité et la qualité des soins sur les territoires,
10. Promouvoir l'émergence de stratégies territoires intelligents et résilients,
11. Créer un réseau de tiers lieux comme catalyseurs d'énergie dans les territoires,
12. Tisser de nouvelles proximités,
13. La data au service des territoires,
14. Vers une sobriété numérique.

Des infrastructures de télécommunication résilientes.

Depuis 2016 la Collectivité de Corse s'investit fortement dans le domaine des infrastructures haut débit et très haut débit pour assurer la disponibilité d'infrastructures de réseaux de télécommunication performantes et disponibles sur l'ensemble du territoire.

Avec l'attribution fin 2018 de la Délégation de Service Public (DSP) pour la construction et l'exploitation du réseau à très haut débit de la Corse à SFR Collectivités, le contrat prévoit le déploiement en 5 ans de 170.000 prises FTTH. Fin 2022, 120.000 prises sont déjà construites.



Installation d'un NRO 5noeud de raccordement abonné) à Capuralinu

Ont été lancés en 2018 des travaux d'amélioration du débit et de résilience des réseaux dans les territoires ruraux avec la pose de 240 kilomètres de fibre optique dont 185 kms de génie civil enterré construit. Les travaux se sont poursuivis sur les territoires ruraux de Canari et Nonza dans le Cap Corse, Campu et Cuzzà dans la Taravu, Veru et Venacu. Les derniers chantiers ont été lancés en fin d'année 2022 pour étendre les réseaux de collecte optique vers Pedicroce depuis Perelli (en passant par E Valli d'Alisgiani, Felge, Tarranu, Carchetu e Busticu, Pie d'Orezza) et Calacuccia depuis Vicu (en passant par Balogna, Christinacce, Evisa).

Dans le cadre du « new deal mobile » conclu entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile, l'action volontariste de la Collectivité de Corse a permis la mise en service de 29 nouveaux sites de diffusion de la 4G. **Les déploiements se poursuivent sur 72 autres sites dont 18 sites ont vu leurs travaux engagés en 2022 sur les communes de Figari (2 sites), Nuvella, U Pulverosu, Sampolu, Arbori, Coggia, Partinellu, Tuminu, Baretalli, Nessa, San Gavinu d'Ampugnani, Zuani, Aucciani, Campitellu, Carghjaca, Livia, Vizzani.**

Permettre l'émergence d'une structure territoriale au service d'un numérique inclusif

Le numérique inclusif est au cœur de la stratégie de la collectivité de Corse. La collectivité de Corse soutient depuis de nombreuses années, les structures de médiation numérique du territoire afin qu'elles puissent aider/assister les populations dans leurs usages numériques, en ciblant prioritairement les personnes en situation de fragilité.

En 2022, ses efforts ont porté sur le soutien au dossier de hub territorial du numérique inclusif en Corse déposé auprès de la Banque des Territoires dans le cadre du Plan France Relance.



Après une instruction favorable, le Hub Corsica a tenu de son Assemblée Générale Constitutive en 10 mai 2022 à l'occasion. Regroupant près de 60 structures de médiation numérique insulaires, le Hub Corsica entend soutenir les acteurs de l'inclusion afin de les aider à réaliser leurs missions et à augmenter la qualité de leurs actions auprès de l'ensemble de la population.

En même temps la collectivité de Corse s'engage auprès du HUB en recrutant dans le cadre du Plan France Relance, deux conseillers numériques.

Le lundi 19 décembre 2022, le Hub Corsica signe la convention avec la Banque des Territoires. Cette signature, marque le lancement officiel des actions du hub et notamment, l'initiation du projet de récupération et de reconditionnement d'anciens ordinateurs de La Poste. Une fois reconditionnés ces ordinateurs seront distribués gratuitement aux usagers dans le besoin au sein des espaces de médiation numérique insulaires et centres sociaux. Cette action concerne, dans un premier temps, les trois villes avec Quartiers Politiques de la Ville (QPV), Ajaccio, Bastia et Porto-Vecchio. Elle pourra également bénéficier aux établissements scolaires du second degré dans les zones rurales. A ce jour, une trentaine d'ordinateurs ont été récupérés et reconditionnés.



Organiser des évènements en faveur d'un numérique choisi pour la Corse.

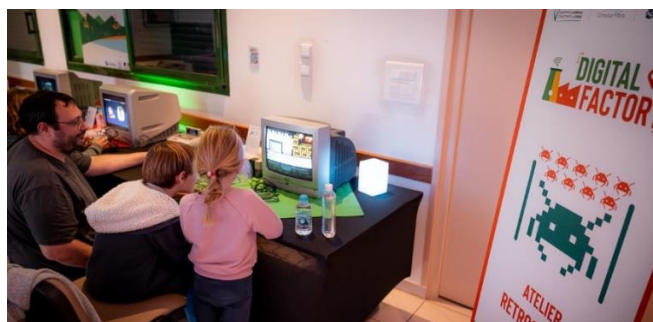
Deux évènements qui deviendront récurrents ont vu le jour dans l'année 2022.

Le premier a eu lieu le 30 juin et le 1er juillet 2022 sous l'intitulé « Territorii di dumane ». Coorganisée par la Collectivité de Corse, son délégataire Corsica Fibra et sa maison mère Xp Fibre, la Fédération Française des Télécoms (FFT) et la filière InfraNum, la manifestation a attiré sur Aiaçciu 150 personnes autour de trois thématiques :

- Deux thématiques dédiées au déploiement des infrastructures fixes et mobiles : « FttH » et « New Deal Mobile » ;
- Une thématique dédiée à la stratégie numérique Smart Isula et aux développements des usages numériques en Corse : « Pour un numérique choisi plutôt que subi ».



Le deuxième s'intitule Digital Factory in Paesi et a eu lieu pour sa première édition le 3 décembre 2022 à l'Isula Rossa. Proposé par Corsica Fibra, en partenariat avec la Collectivité de Corse et les Communautés de Communes, le projet Digital Factory in Paesi a pour ambition d'accompagner petits et grands vers des usages émancipateurs et inclusifs du numérique. Le programme ouvert à tous s'articule autour de sessions d'accompagnement aux usages numériques, d'ateliers de découverte et de réunions autour des risques et des usages d'internet.



3.6. Rinforzà l'attrattività è u sustegnu à i territorii di l'internu è di a montagna Renforcer l'attractivité et le soutien aux territoires de l'intérieur et de la montagne

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de développement et de Protection du massif de Corse, la Collectivité a mené différentes interventions autour des thématiques suivantes :

L'autonomie alimentaire : La problématique alimentaire étant au cœur de ses préoccupations, le Comité de massif et l'ensemble des acteurs de l'intérieur et de la Montagne réunis lors des assises de la montagne organisées en février 2022 à Montegrossu, ont souhaité répondre aux questions de vulnérabilité par un soutien accru aux initiatives en faveur d'un regain d'autonomie alimentaire.

Ainsi, sur l'année 2022, une intervention du fonds montagne à hauteur de 971 400 € a permis la réalisation de plusieurs opérations représentant un montant total de 1 924 267 €, pour la mise en œuvre de :

- 4 Projets alimentaires territoriaux (Furiani, Vintisari, Ghisonaccia, Prunelli di Fiumorbu)
- 2 jardins partagés (Santa Reparata et Furiani)
- Un verger conservatoire à Livia et des pistes d'aménagement d'espaces agricoles à Rusiu et Rutali

L'offre de soins : En 2022, l'investissement du Comité de Massif en faveur de l'offre de soins a représenté un montant de 1 113 245,03 € pour un total d'opérations de 3 077 100,96 € afin de favoriser l'offre de soins à destination des populations du rural.

Parmi les projets retenus, on peut remarquer plus particulièrement l'aide à la création de Maisons de santé à Oletta et Patrimoniu, le soutien à l'équipement d'un espace médical à Pianottoli Caldarellu, le renouvellement d'une table et mobile de radiologie en Centre Corse ainsi que l'aide à la rénovation et à l'extension des centres de secours de Ghisonaccia et d'Isula Rossa.

La langue corse : Centre immersion de Valle d'Alesgiani et création de 5 logements nécessaires à son fonctionnement, avec une intervention du fonds montagne à hauteur de 774 648 € sur un montant total de 1 435 660 €.

Eau propre et assainissement : Plus de 4 017 279,17 € ont pu être investis en complément des aides de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse grâce à une intervention du Comité de Massif ayant représenté 2 946 363,01 € pour 24 projets.

La valorisation du patrimoine rural participe fortement à l'attractivité des territoires. A ce titre, l'OEC développe deux actions importantes :

- **La valorisation des Sentiers du patrimoine (SDP)** qui s'inscrit dans un contexte de valorisation du patrimoine identitaire des villages corses. A ce jour, 17 « sentiers du patrimoine » ont été réalisés, 3 en fonds propres OEC, 13 en fonds FEADER, Top Up et CdC et un sur la ligne LEADER Balagne. Des outils numériques de valorisation des SDP ont été créés dans des nœuds de fréquentations (Bornes interactives avec casque de vision 3D et applications smartphones). Un site internet <http://www.sentiers-patrimoine-corse.fr/> a également été développé.

- La **restauration et la valorisation du patrimoine bâti vernaculaire** : L'OEC a affirmé depuis plusieurs années sa volonté d'aider les collectivités locales qui le sollicitent, à engager une véritable politique globale de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti non protégé. Il soutient des restaurations de façades, des édifices



publics, selon des techniques traditionnelles d'enduits et de badigeons à la chaux, des aménagements d'espaces publics (placettes, ruelles, etc.), des restaurations du petit patrimoine rural de proximité (lavoirs, fontaines, murets en pierres, fours...). Une attention particulière est portée à la préservation des ponts dits « gênois » non protégés, menacés par les fortes crues. 26 projets de restauration et de valorisation ont été soutenus à hauteur de 2 612 057,10€ H.T. pour un volume total d'opérations généré de

3 709 119,96€ H.T. Il est à noter que l'OEC est également engagé dans les opérations d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aériens à des fins esthétiques.

3.7. Migliurà u ritale stradale Améliorer le réseau routier

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier très important de plus de 5 000 km situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Il dessert par ailleurs des centres urbains enclavés. Dans le contexte de fusion des départements et de la Collectivité territoriale de Corse, il s'agit également de relever le défi de l'harmonisation de la qualité des services routiers sur l'ensemble du territoire.

L'objectif d'amélioration vise à offrir aux usagers un réseau sûr, efficace et solidaire, dans le respect des enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz polluants et de limitation et compensation de l'impact environnemental des travaux routiers.

Deux axes d'amélioration sont poursuivis : le désenclavement des aires urbaines et la fluidification du trafic d'une part, l'accessibilité de l'ensemble des territoires d'autre part.

Cette action a été poursuivie en 2022 selon deux angles d'intervention :

1) La réalisation et la programmation d'aménagements routiers structurants :

1-1 Aux abords des villes d'Aiacciu et Bastia en vue de désenclaver les agglomérations :

- Poursuite de la Voie verte des Sanguinaires (avec démarrage d'un nouveau tronçon Trottet-Cimetière et poursuite des études Scudo – Parata),
- Poursuite de la Voie verte Fond de baie-Basteliccia,
- Poursuite du projet de la pénétrante d'Aiacciu,
- Poursuite des travaux du Giratoire de la Gravona,
- Poursuite des travaux de la Voie nouvelle Bastia-Furiani,
- Approbation de l'opération de recalibrage de l'ex-RD 231 Pénétrante de Bastia,
- Études de la dénivellation du Giratoire de Tragone,
- Poursuite de la préparation des travaux de régénération du tunnel de Bastia.

1-2 Sans pour autant délaissier les autres axes routiers :

- Rectifications de virages,
- Régénération des sections affectées par les intempéries,
- Approbation des opérations de création de créneaux de dépassement : entre Ponte Novu et Casamozza sur l'ex RT 20 et à Punti di I Muri à l'aval du col de Vizzavona, finalisation des études de création des créneaux de dépassement de San Ghjorghju, Tavera et Casalabriva,
- Sécurisation des carrefours : achèvement des travaux du giratoire A Balisaccia (Alata), approbation de l'opération de sécurisation de trois carrefours sur la commune de Talasani (ex RT20), approbation de l'opération de création d'un tourne-à -gauche Aleria / Cateraghju (ex RT50)
- Aménagement des traverses de villages en coopération avec les Communes : poursuite de l'opération d'aménagement de la traverse de Quenza, démarrage des aménagements des traverses de Sartè, Livia, Corti, Bucugnà, Agnareda, Santa Lucia di Muriani, Carghjese, Aucciani ...,
- Lancement des opérations d'élargissement des 4 ponts d'Albitreccia et Pietrosella
- Achèvement des travaux d'aménagement et de sécurisation d'un accès direct entre l'aéroport et la commune de Figari (ex-RD 859/322),
- Poursuite des études de déviations (Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju, Figari),

2) **La maintenance du patrimoine routier** en vue d'assurer la qualité et la sécurité du réseau, la conservation et l'amélioration du patrimoine (entretien des ouvrages d'art, des accotements, signalisations...).

Cette action globale est menée dans le respect des exigences d'information, de consultation et de concertation du public et s'attache à limiter, réduire et compenser les impacts environnementaux des projets routiers. L'amélioration du réseau doit se poursuivre par le développement des axes secondaires en vue de donner la meilleure accessibilité à tous les territoires et par l'harmonisation de la qualité du réseau sur l'ensemble du territoire.

Tecniche innovative per il mantenimento e la costruzione di strade

Des techniques innovantes pour l'entretien et la construction des routes

Dans le but d'améliorer les techniques d'entretien et de construction des chaussées du réseau en Cismonte, les services routiers de la Collectivité expérimentent depuis 2020 des solutions peu utilisées jusqu'à présent dans la région en vue de remplacer lorsque cela est possible les traditionnels enrobés à chaud, technique très impactante sur l'environnement.

Les services routiers sont donc engagés dans une démarche d'expérimentation pour développer avec la profession routière en Cismonte des techniques plus vertueuses en termes de protection de l'environnement :

Des techniques d'enrobés à froid (enrobés coulés à froid et enrobés à l'émulsion de bitume), pour lesquelles les granulats ne sont plus chauffés, et qui sont plus économiques en matières premières et bien adaptées au réseau avec des trafics faibles ;

Des techniques de retraitement en place des chaussées en enrobés, qui permettent d'évidents gains de matières premières.

Actions menées en 2022 :

Réalisation d'un chantier test plus conséquent que ceux de 2021 et utilisant des enrobés à l'émulsion : reprise de l'ex RD39 sur 5.3 km entre Carticasi et le col de Chiatro avec utilisation exclusive d'enrobés à l'émulsion de bitume (4 800 tonnes au total).



Ce chantier en cours de réalisation illustre les possibilités de réhabiliter une chaussée de route de montagne très déformée en utilisant d'autres techniques que les enrobés à chaud, qui auraient nécessité des tonnages plus importants tout en ayant un bilan carbone beaucoup plus défavorable.

Rénovation sur 13.5 km de l'ex RT10 entre Aléria et Ghisonaccia avec retraitement en place d'une partie des enrobés.

Ce chantier a permis la réutilisation de 18 000 tonnes d'enrobés qui ont été recyclés sur place grâce à l'utilisation d'une technique spécifique de retraitement en place des chaussées en enrobés qui permet de remalaxer sur place les couches d'enrobés en leur réinjectant du liant puis en les recomplantant.

En 2023, la Direction des Investissements Routiers Cismonte va poursuivre l'effort de développement de ces techniques alternatives par la mise en place de deux accords-cadres à marchés subséquents pour la mise en œuvre d'enrobés coulés à froid d'une part, et d'enrobés à l'émulsion de bitume d'autre part, par l'ouverture aux variantes dans les consultations classiques de travaux de construction et d'entretien de chaussées afin de permettre aux entreprises de proposer et de tester des solutions innovantes, en essayant de mettre en place un éco-comparateur pour essayer de quantifier les gains des solutions sur la protection de l'environnement, en introduisant des critères environnementaux significatifs dans les consultations classiques de travaux de construction et d'entretien de chaussées.

Acchisu 4 – Aiutà u spannamentu di tutti l'essari umani

Axe 4 – Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

Cet axe présente une ambition majeure pour la Collectivité qui a su, par son action toujours renforcée, mettre en place et développer de nombreux outils et dispositifs à disposition des personnes les plus fragiles notamment.

4.1. Educà à u sviluppu à longu andà

Eduquer au développement durable

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a vocation à faire plus amplement partager les enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains. Elle permet à chacun de comprendre la complexité et l'interdépendance de ces enjeux afin de rendre tous les citoyens acteurs de la transition écologique.

La diversité des acteurs de l'EEDD sur notre territoire (Académie de Corse, associations, collectivités, établissements publics, auto-entrepreneurs...) témoigne du fourmillement des démarches éducatives. Lors de ces journées, ces acteurs ont été amenés à réfléchir et à inventer de nouvelles formes d'animations en direction de tous les publics (grand public, scolaires, professionnels, associatifs...) et, surtout, adaptées aux nouveaux enjeux.

Les expériences innovantes déjà menées (aires éducatives, jardins partagés, sciences participatives, établissements en démarche de développement durable...) méritent ainsi d'être capitalisées pour servir de base de travail aux structures qui souhaiteraient diversifier leurs actions pédagogiques et rencontrer de nouveaux publics.

Dans ce cadre, l'Office de l'environnement de la Corse en partenariat avec la Collectivité de Corse (Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, service des actions éducatives) et l'AFPA Région Corse a organisé, à AFPA Aiacciu a organisé les 30 novembre et 1 décembre 2022 les Assises Territoriales de l'EEDD.

Il s'agissait lors de cette première rencontre de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de leur permettre de s'exprimer sur la question de l'EEDD en vue de réfléchir à la nécessité de faire évoluer les pratiques et d'initier un travail collaboratif autour de ce qui devra être un Plan d'Action Territorial de l'EEDD (à un horizon de 3 ans).



Dans le cadre de sa politique menée en matière d'éducation, la Collectivité de Corse soutient et accompagne les initiatives visant à transmettre à chaque élève, citoyen et décideur de demain, les connaissances et compétences nécessaires au développement durable de l'île. L'opération annuelle « Les trophées scolaires du développement durable - I trufei scularii di u sviluppu à longu andà » à destination des écoles maternelles et primaires mais aussi des collèges et lycées insulaires, s'inscrit dans cette perspective d'action.

Cet appel à projets a pour objectif de permettre aux élèves accompagnés par leurs professeurs de porter des projets pédagogiques en lien avec ce thème et en entrant notamment dans le champ des 17 objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015.

Le nombre de candidatures connaît un succès grandissant chaque année, 33 classes ont participé à l'édition 2021/2022. Les projets soumis à l'examen du jury de ce concours sont en règle générale de grande qualité. Cette année la journée de cérémonie de remise des récompenses en présence des 15 classes lauréates a été organisée le 7 juin 2022 à l'espace culturel Charles Rocchi de Biguglia. Durant cette journée, les élèves et leurs professeurs ont été invités à présenter sur scène leurs travaux et à participer aux ateliers mis en place par les services de la Collectivité de Corse et les nombreux partenaires (le Parc Naturel de Corse, l'Office de l'environnement de la Corse, l'Université de Corse, le CPIE d'Aiacciu, le CPIE de Bastia U Marinu, le CPIE centre Corse A Rinascita).



A furnazione è a sensibilizazione di l'agenti di a Cullettività à u sviluppu à longu andà
La formation et la sensibilisation des agents de la Collectivité au développement durable

Il est essentiel d'informer et former les agents aux différentes dimensions du développement durable pour permettre de développer des politiques publiques compatibles avec les objectifs s'imposant à l'horizon 2030. A cet effet, des actions de formation (25 sessions incluant 212 agents) ont été mises en place et réalisées en 2022 autour de plusieurs thématiques :

- Pauvreté, Faim et Alimentation : webinaires sur l'audit interne en hygiène au service de l'efficacité en restauration collective, les pratiques en matière de procédures sanitaires en restauration collective, la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Santé éducation : premiers secours en santé mentale ; Développement des compétences psychosociales ; les plans de prévention et de lutte contre les arboviroses ; la lutte contre les moustiques nuisibles.
- Infrastructures : L'amiante dans l'environnement naturel ; Organisation de la réglementation sur chantiers amiante en travaux publics.
- Forêt, désertification et biodiversité : certiphyto ; certibiocide ; Dossiers espèces protégées et mesures compensatoires ; Création et restauration de murs en pierre sèche ; Recherche des

- causes incendies ; Formation au commissionnement en milieu naturel ; Feux de forêt ; Natura 2000 ; La reconnaissance faune/flore pour préserver la biodiversité.
- Paix et justice : Appréhender la réglementation du développement durable dans les marchés publics.

Par ailleurs, face à des enjeux liés à la fusion et aux nouveaux défis du secteur public (multiplication des zones d'incertitude, crise sanitaire, complexité des projets...), la délégation à l'encadrement supérieur a décidé d'impulser une dynamique de transformation au profit de l'ensemble des cadres et managers de la Collectivité de Corse avec notamment la mise en œuvre de pratiques de transversalité et d'approches collaboratives permettant d'améliorer l'organisation du travail et les processus relationnels.

Le coaching ne propose pas de solution mais accompagne le(s) coaché(s) (90 agents en 2022) dans la recherche de solutions et contribue à développer leurs potentiels, leurs savoir-faire, leur capacité de résolution de problèmes et de créativité au sein de l'organisation. La transformation est donc vécue de l'intérieur, suscitant un engagement des managers en tant qu'acteurs du système. En apprenant à se situer par rapport à un contexte professionnel, le coaché est engagé dans une démarche d'autonomisation bénéfique non seulement pour lui-même mais aussi pour toute son équipe. Le coaching encourage la culture du « travailler ensemble », mobilise l'intelligence collective, développe les talents individuels et collectifs au service des projets et missions de la Collectivité.

4.2. Aiutà l'inclusion sociale di i beneficiarii di u Rivenutu di Sulidarità Attiva (RSA) Favoriser l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

Dans le cadre de sa politique territoriale d'insertion, la Collectivité de Corse cheffe de file a pour objectif prioritaire l'accès et/ou le retour à l'emploi ou à la formation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

- L'insertion sociale :

Le Programme Territorial d'Insertion définit la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA en recensant les besoins d'insertion, l'offre d'insertion et en planifiant les actions d'insertion correspondantes.

Le Programme Territorial d'Insertion (PTI) 2021-2022, est décliné en partie sous forme d'accord-cadre conclu entre la Collectivité de Corse et cinq prestataires (Guerbaa/Fabre, BGE Corse, ISATIS, Sud Corse Insertion, A Murza). Le nombre moyen d'allocataires suivis est 198 par an.

Le PTI est constitué de 3 volets (social, santé et professionnel). Le volet santé représente 60% des personnes suivies.

Projets développés visant à faciliter les parcours d'insertion :

À titre expérimental sur le territoire de Bastia et sur le territoire d'Ajaccio, ont été créés deux postes de référents de parcours, permettant l'orientation d'une centaine de bénéficiaires du RSA, dont l'objectif est de permettre aux porteurs de projet issus d'un suivi social au titre du RSA, concomitamment avec les acteurs partenaires, la détermination de nouvelles étapes dans leur parcours social et une évolution positive vers un parcours professionnel plus engagé.

La Collectivité de Corse et Pôle Emploi mettent en commun leurs ressources, dans un engagement renouvelé pour l'exercice 2022, afin de favoriser et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés d'ordre social et professionnel,

qu'ils soient allocataires du RSA ou pas. En effet, dans la poursuite de la lutte contre la pauvreté et l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus fragilisées, qui constituent une priorité partagée, une convention de coopération renouvelée entre la COLLECTIVITÉ et PE a permis à plus de 400 personnes de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel délivré par un binôme conseiller Pole Emploi/référent social de la COLLECTIVITÉ.

- L'insertion professionnelle :

- Dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et de la mise en œuvre du Plan de lutte contre la précarité adopté le 30 mars 2017 par l'Assemblée de Corse, l'action vise à renforcer et à optimiser les interventions conjointes de l'Etat et de la Collectivité de Corse en matière d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), la Collectivité de Corse participe ainsi au financement de « contrats aidés » et s'engage à développer l'accès aux Parcours Emploi Compétences (PEC) et aux dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Les PEC sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. L'IAE s'adresse à des personnes sans emploi, cumulant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur état de santé, de la précarité de leur situation. Parallèlement, la Collectivité de Corse met en œuvre une politique volontariste de soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion.

Les Parcours Emploi Compétences visent à permettre aux salariés de développer des compétences techniques répondant aux besoins du bassin d'emploi ou transférables à d'autres métiers qui recrutent. Pour être éligible au dispositif d'aide, l'employeur doit démontrer sa capacité à accompagner le salarié au quotidien, à proposer les conditions d'un parcours insérant, à faciliter son accès à la formation et le cas échéant, à pérenniser le poste. L'entrée dans une structure de l'IAE s'inscrit dans une logique d'approche individualisée des situations, des besoins des personnes et des projets individuels. Le salarié en insertion bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein d'un atelier et chantier d'insertion conventionné par l'Etat. Ces deux dispositifs visent à une remobilisation du bénéficiaire du RSA, par la mise en situation de travail et par l'acquisition ou la réacquisition de savoirs de base et de compétences mobilisables dans de nombreux secteurs d'activité. Ils permettent dans un second temps d'amorcer une réflexion sur le projet professionnel du bénéficiaire. La politique de soutien financier des SIAE a pour objectif de permettre aux structures de se professionnaliser et de mener à bien leur mission d'accompagnement social tout en favorisant l'émergence de projets dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

- Pour 2022, le nombre prévisionnel de PEC à conclure avec le secteur non marchand a été fixé à **17**. Le montant des crédits mobilisés pour le cofinancement de ce dispositif s'élève à **103 317 €**. Pour le volet IAE, la Collectivité de Corse s'est engagée à participer au financement de **190 CDDI**. Les crédits d'intervention sont fixés à **1 154 723,33 €**. Pour le volet « aide aux SIAE », le montant des crédits mobilisés s'élève à **2 119 933 €** pour l'année 2022. Les structures financées se sont engagées à permettre la réalisation de 88 formations, 91 périodes d'immersion professionnelle et 69 sorties dynamiques au bénéfice du public bénéficiaire du RSA en parcours d'insertion. Le soutien aux SIAE du territoire a permis la création de **3 nouveaux chantiers d'insertion ou extension d'activité en 2022**, intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (valorisation des déchets, valorisation et entretien des espaces naturels, cohésion des territoires, accès au numérique en zone rurale).

- L'insertion par le logement :

Institués par la loi du 31 mars 1990 relative au droit au logement, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un instrument essentiel de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées. Ce fonds permet l'octroi d'aides à l'accès ou au maintien dans un logement, sous forme de subvention à des personnes ou familles en difficulté. Véritable outil d'aide à l'insertion, ce fonds a délivré 1827 subventions en 2022 pour un montant de total de 1 115 109 € dont, au titre de l'accès au logement 379 284 € et au titre du maintien dans le logement 735 825 € dont 250 579 € dédiés au paiement de factures d'énergie.

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

En 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA est de 5935, soit 1.7 % de la population corse.

On note une baisse de 9% entre septembre 2021 et septembre 2022. Le Pumontu compte 2386 allocataires contre 3549 sur le Cismonte. Les deux grandes villes Ajacciu et Bastia présente la même proportion d'allocataires soit 18% chacune. Les foyers monoparentaux représentent 20% des allocataires du RSA, les mères seules étant majoritaires. La tranche d'âge des 35-45 ans concerne 30% des allocataires. Enfin, seuls 6% des bénéficiaires du RSA sont propriétaires, 66% sont locataires dont 54% au sein du parc privé.

Les dépenses au titre de l'allocation RSA pour l'année 2022 sont en diminution par rapport à l'exercice 2021 : 37,2 millions d'Euros (40,2 millions en 2021)

En 2022, 1776 bénéficiaires du RSA sont suivis en file active par les 17 travailleurs sociaux et référents sociaux qui ont ainsi réalisé sur l'année plus de 4400 rencontres. 594 personnes sont sorties des portefeuilles de suivi des référents sociaux et ont bénéficié d'une ouverture d'autres droits (ARE, AAH, retraite...) et/ou d'une réorientation vers les services de Pôle Emploi.

818 personnes rencontrant des problématiques de santé ont pu bénéficier d'une orientation vers les deux infirmières de la direction et 133 personnes sont suivies par la psychologue.

4.3. Cumbatte e violenze contru à e donne

Lutter contre les violences faites aux femmes

En novembre 2021, la Collectivité de Corse a inauguré la mise en place d'un observatoire des violences faites aux femmes.

Les chiffres des violences faites aux femmes sur l'Ile démontrent effectivement que la Corse n'est pas épargnée par ce phénomène puisqu'environ 600 cas de violences intrafamiliales sont recensés annuellement. Il s'agit là des chiffres des violences constatées par les forces de sécurité, mais ils ne sauraient représenter l'état réel des violences envers les femmes puisqu'à peine 20% des femmes portent plainte.

L'objet de cet observatoire est de recueillir des données statistiques fiables et consolidées pour approcher de plus près cette réalité.

Différentes démarches ont d'ores et déjà été effectuées : des premières prises de contact ont été menées auprès des partenaires ; participation notamment au comité local d'aide aux

victimes du Pumonti, au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de lutte contre la délinquance de la CAB, au comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes du Cismonte... Les problématiques soulevées portent notamment sur l'amélioration des accueils de jour, l'hébergement avec la difficulté d'accès au logement social après un passage en foyer, la nécessité de mieux former pour mieux repérer les victimes, la difficulté de recruter des professionnels dans le secteur social, ...

L'observatoire développe des outils de prévention et d'information. Ainsi, une page internet sur le site de la Collectivité, isula.corsica a été créée répertoriant les contacts utiles afin permettre un accès facilité en priorité aux femmes victimes mais également aux familles et aux partenaires. Sur cette page se trouve également l'outil du violentomètre qui permet d'évaluer l'état de dangerosité d'une relation, traduit en langue corse. Une plaquette "lutte contre les violences conjugales" a été élaborée à destination des pôles territoriaux et sociaux de la Collectivité.

Par ailleurs, la Collectivité sensibilise également les jeunes dans le cadre de l'enquête relative à l'égalité hommes-femmes qui vient d'être lancée et qui comporte un volet sur les violences.

Un cycle de formation à destination du personnel de la direction de l'action sociale de proximité a été amorcé, afin d'améliorer le repérage des victimes de violences, leur accompagnement et leur prise en charge au sein des pôles territoriaux sociaux.

Une étude-diagnostic sur la réalité des violences en Corse a été effectuée par un cabinet extérieur en 2022 permettant de mieux adapter les mesures à mettre en œuvre.

D'autre part, dans le cadre de sa politique sociale, la Collectivité soutient de manière significative trois structures : le CIDFF2A (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Corse-du-Sud Aiacciu), le CIDFF2B (Bastia) et la CORSAVEM (Association Corse d'Aide aux Victimes d'Infraction et de Médiation pénale). Par sa contribution financière et son soutien apportés à ces trois acteurs, la Collectivité de Corse soutient :

- La mise en place d'un Service spécialisé d'Aide aux femmes victimes de Violences Sexistes (SAVS), qui a notamment pour mission d'accueillir, d'informer les victimes sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches ;
- La gestion du numéro vert SOS Violences qui s'adresse aux victimes de violences conjugales en leur offrant un espace de parole et d'écoute ;
- La présence d'un référent local violence à destination des femmes victimes de violences au sein du couple ;
- Plusieurs actions telles que la prise en charge, la prévention et la protection en matière de violences conjugales ;
- La prise en charge psychologique d'enfants témoins de violences conjugales ou eux-mêmes victimes de violences intrafamiliales.

La Collectivité met à disposition des CIDFF des locaux permettant l'accueil de jour des femmes et de leurs enfants.

Enfin, la Collectivité est partie prenante à la mise en place, en partenariat avec l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia d'une part, et la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien d'autre part, d'un intervenant social en commissariat et gendarmerie, dédié à ces violences.

4.4. - Garantisce à tutti l'accessu à a citadinanza, à u putere d'agisce, à l'attività spurtive è di scialu

Garantir à tous un accès à la citoyenneté, au pouvoir d'agir, aux activités sportives et de loisir

La Collectivité de Corse met en œuvre une politique sportive et de jeunesse ambitieuse, avec des compétences plus importantes que dans les autres régions depuis 2002.

La politique de développement des activités physiques et sportives, de soutien à la création et à la rénovation des équipements sportives, à l'organisation de manifestations sportives, au bénéfice du grand public, des clubs et fédérations, des collectivités locales a été redéfinie en 2020 pour le sport et en 2022 au titre de la jeunesse.

Cette politique s'appuie clairement sur la volonté politique d'engager au maximum les acteurs de ces secteurs, sur les enjeux d'écoresponsabilité et d'impact social, qui se traduisent par des critères précis permettant d'attester objectivement les engagements pris par ces mêmes acteurs sur ces enjeux

Ces travaux de concertation et de dialogue structuré s'inscrivent dans un contexte plus large particulier, celui de l'affirmation du « Chef de filât » Sport et Jeunesse prévue dans la loi Egalité et Citoyenneté. Ces travaux de coordination des politiques de jeunesse et sportives prennent une importance particulière dans le contexte actuel de mobilisation sur la question du développement durable.

Au sein de la Direction Adjointe des sports, la politique d'accès à la pratique sportive pour tous a pour objectifs :

- De soutenir en priorité les projets et le fonctionnement de clubs sportifs, permettant d'étendre et d'améliorer l'offre de pratiques sportives (Sont considérés comme prioritaires, les projets concernant les zones où certains publics rencontrent des difficultés d'accès au sport ; le développement des sports de nature ; le développement de la pratique féminine ; les personnes en situation de handicap) ;
- De rendre plus accessible la pratique d'une activité physique ou sportive aux publics les plus empêchés ;
- De faire la promotion des sports de nature, sport/santé auprès des jeunes publics.

Exemples 2022 :

- Sporti'Pass (accompagnement financier de 60€ à 150€ pour une jeune de 6 à 18 ans issus d'une famille percevant l'allocation de rentrée scolaire
- Sélection de 13 imbasciatori du sport chargé.e.s de véhiculer les valeurs du sport auprès du public jeune
- Soutien à l'organisation de défis sportif et solidaire
- Soutien à la mise en accessibilité (PMR) d'équipements sportifs



Au sein de la Direction Adjointe de la Jeunesse, la politique d'accès à la citoyenneté et au pouvoir d'agir des jeunes a pour objectifs :

- De favoriser l'engagement des jeunes sur leur territoire, autour du patrimoine, de la préservation de l'environnement, du lien social et de la culture,
- De favoriser l'initiative des jeunes,
- De garantir l'accès aux droits et à l'information à tous les jeunes sur tout le territoire.

Actions 2022 :

- Formation des acteurs de jeunesse sur nos outils collaboratifs pour essaimer nos ateliers sur l'ensemble de l'île
- Bourses individuelles depuis 2022 : paiement de la totalité de l'aide si jeune porteur de handicap
- Bourse animazione de 300€ pour une formation BAFA, BAFD et BNSSA
- Bourse mobighjovani de 300€ pour une mobilité à l'international
- Lancement d'une appli pour faciliter l'accessibilité aux aides jeunesse de la CdC
- Atelier participatif lors des assises 2022 : susciter le pouvoir d'agir des jeunes sur les questions de l'urgence climatique, le genre, les violences sexuelles.



Les moyens d'action de la direction adjointe des sports comportent, outre la possibilité de financer des actions via un règlement des aides transitoire qui sera actualisé en fonction de la synthèse des travaux des SCONTRI di u Sport, la possibilité d'agir directement avec son service « Animation ».

La Direction adjointe à la jeunesse, de façon symétrique, intervient en finançant des actions mais également à l'aide d'un service directement en contact avec le terrain, le service Infurmazione ghuventù / information jeunesse. La Direction des Sports et de la Jeunesse, en outre, intervient auprès des autres directions opérationnelles en tant que de besoin, sur ses sujets d'expertise et ses objets transversaux.

Les processus de concertation et co-construction ont rencontré, en sport comme en jeunesse un grand succès. Ils ont fait émerger de véritables attentes pour lesquelles des actions ont été mises en œuvre, et qu'il faut dorénavant commencer à évaluer pour mieux les adapter.

Ciffrî essenziali / Chiffres clés 2022 :

Au titre du sport : 2 200 000 € d'autorisations de programme au titre des investissements + 300 000 € au bénéfice du CSJC et 3 950 000 d'autorisations d'engagement au titre du fonctionnement + 2 150 000 au bénéfice du CSJC et 1 381 000 €, au titre de la part territoriale allouée par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Au titre de la jeunesse : 1 335 000 € d'autorisations d'engagement

Acchisu 5 – Sviluppà un'ecunomia durevule è sulidaria

Axe 5 – Développer une économie durable et solidaire

Il est essentiel de limiter les effets pervers en termes environnementaux et sociétaux des activités économiques, c'est particulièrement le cas en Corse avec le tourisme mais il est important aussi de mener une politique agricole et forestière permettant la création de valeur ajoutée et la croissance durable des territoires.

5.1. Prumove un'agricultura durevule è di vicinanza

Promouvoir une agriculture durable et de proximité

D'origine pastorale et vivrière, l'agriculture corse s'est façonnée en développant des savoir-faire et en tirant partie de la biodiversité que lui offrait son territoire : celle des espèces, des variétés et des écosystèmes. A l'inverse d'autres régions, elle a échappé à certains excès de l'intensification agricole, ce qui lui vaut d'être globalement considérée comme générant des externalités positives sur l'environnement et le paysage.

Si elle a su s'engager très tôt sur la valorisation des savoir-faire et des produits de terroir à forte typicité au travers de la reconnaissance de signes d'origine et de qualité, il n'en demeure pas moins que la production agricole reste limitée dans certains secteurs (viande, lait, légumes) au regard des possibilités qu'offre le marché local et des potentialités agronomiques du territoire.

Par ailleurs, force est de constater que l'abandon de certains espaces et la progression consécutive des surfaces en maquis entraîne un risque sur l'environnement et la biodiversité au travers de la fermeture des milieux, de l'uniformisation des paysages et des risques d'incendie que cela induit.

La Corse est ainsi confrontée à un double défi : développer son agriculture afin de diminuer sa dépendance alimentaire tout en favorisant les impacts positifs sur l'environnement et la biodiversité, ceci dans le contexte du changement climatique dont les effets ont déjà un impact visible sur la production régionale.

C'est dans cette perspective que nos politiques publiques – celle du Programme de Développement Rural de la Corse en particulier – accompagnent le développement de l'activité agricole et forestière.

1 - La gestion durable du paysage

La relance des activités agricoles et la lutte contre l'abandon des terres est un élément prépondérant de la gestion durable du couvert végétal et des paysages ainsi que du maintien de la biodiversité.

Les initiatives en matière de foncier

Les actions de la Collectivité visent en premier lieu à accompagner la résolution des problématiques foncières. Les interventions portent notamment sur les actions d'aménagement prévues par le code rural et notamment la création d'AFP, la réalisation de DOCOBAS pour les communes souhaitant être accompagnées dans la définition d'un projet de développement de l'agriculture sur leur territoire et la mise en place d'un fonds foncier agricole à l'installation et à l'aménagement avec la SAFER de Corse.

Le fonds foncier agricole a pour objet de stocker des parcelles à vocation agricole en vue de les redistribuer prioritairement à des jeunes agriculteurs en permettant un portage financier de ces opérations et des durées de stockage adaptées. Il vise incidemment à lutter contre la friche et à accroître le marché foncier par la mobilisation des terrains présentant des potentialités agricoles. Il s'agit ainsi pour la Collectivité de mettre en œuvre une politique publique par le biais d'un opérateur exerçant une mission d'intérêt général et disposant, dans ce cadre, de prérogatives d'intervention publique notamment par le biais de l'exercice du droit de préemption agricole.

Doté initialement de 2,4 M€, le principe d'une dotation supplémentaire de 6 M€ a été validé par la délibération N° 21/048 CP de la commission permanente avec un premier versement de 2 M€ en 2022. Cet abondement a notamment permis de concrétiser l'achat, par le fonds foncier, du domaine de Casabianca.

La mise en valeur agricole et la rénovation des vergers traditionnels

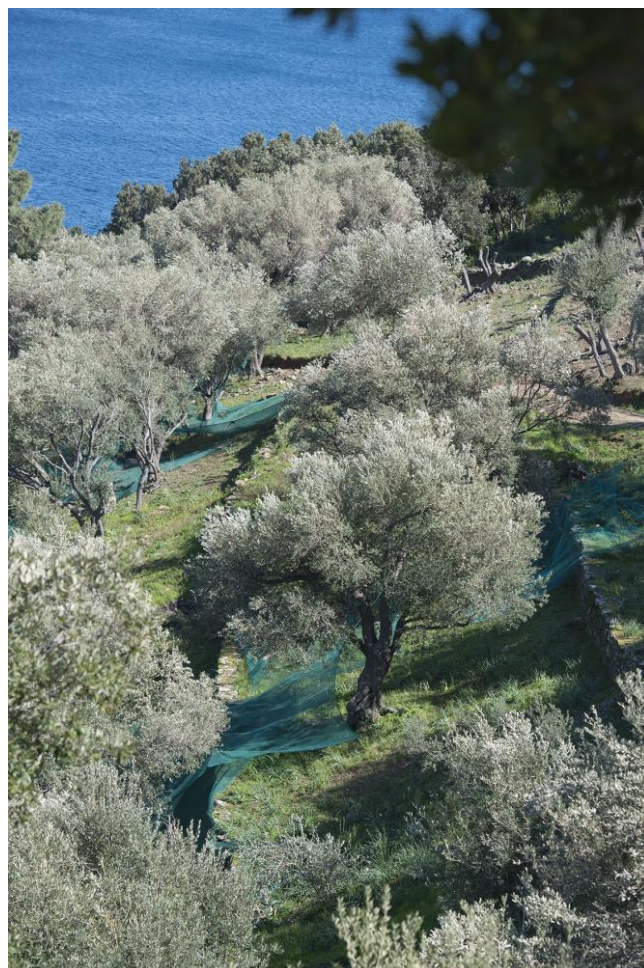
Au cours de la programmation actuelle (2014-2022), l'accent a été mis sur les actions de mises en valeur du territoire, avec un niveau d'intervention d'aide publique bonifié de 10 % par rapport à l'ancienne programmation.

Un appel à projet spécifique a été lancé par l'ODARC en 2020 concernant la rénovation de vergers anciens localisés sur le pourtour des villages insulaires. Il permet, en rénovant ou en restructurant les vergers abandonnés, de participer à :

- La lutte contre le risque incendie auquel sont de plus en plus confrontés les populations de nos villages.
- L'embellissement des abords des villages et des paysages ruraux.
- Le développement d'activités agricoles potentiellement source de revenus.
- La préservation du patrimoine bâti avec notamment la restauration des jardins en terrasses.

En 2022, un dossier de rénovation d'une oliveraie a abouti, porté par l'ASL de Luri, pour un montant de 89 000 € de subvention.

Un soutien spécifique à la rénovation des châtaigneraies a également été engagé afin de compenser les méfaits du cynips et ainsi d'augmenter les surfaces productives tout en participant à la sauvegarde de ce patrimoine.



Enfin, un Appel à projet « Cultures protéiques » a été validé par le Conseil Exécutif de Corse (délibération n°22/587 CE) et lancé par l'ODARC en septembre 2022, avec pour objectif d'améliorer l'autonomie des exploitations en lien avec l'objectif environnemental de la mesure 4.1.3 du PDRC « Amélioration de la gestion des ressources pastorales et traditionnelles, et prévention des incendies ». Cet AAP concerne les filières d'élevage afin de renforcer l'autonomie alimentaire et assurer la pérennité économique des exploitations ; limiter l'impact direct et indirect sur l'environnement du transport de fourrage à destination des élevages insulaires ; limiter l'apport de ressources exogènes afin de préserver la typicité des productions.

L'accompagnement du pastoralisme

Les pratiques pastorales liées à la permanence d'un système d'élevage extensif contribuent positivement au maintien de la biodiversité, en particulier dans les zones d'estive.

Ainsi, un AAP spécifique à l'aménagement agricole et pastoral, notamment des estives, a été validé par le Conseil Exécutif de Corse le 15/02/2022 (arrêté n° 22/051CE) et lancé par l'ODARC, et ce, en adéquation avec la politique du comité de massif. Cet AAP a pour objectif de favoriser les pratiques de transhumance et une meilleure gestion des ressources naturelles en adéquation avec les problématiques environnementales.

L'ODARC, en partenariat avec l'INRAE, participe également au projet « Pastinnova » dans le cadre du programme « PRIMA - Partnership for Research & Innovation in the Mediterranean area », notamment au travers du groupe de travail « Politiques et stratégies pour développer les innovations, l'entrepreneuriat et les formes d'organisation en matière de pastoralisme ». Ce travail vise à mettre en discussion les trajectoires et les effets des politiques publiques et de la Politique Agricole commune (PAC) dans les milieux pastoraux européens afin de créer une dynamique d'échanges interrégionaux entre la Corse, la Sardaigne, la région des Marches... Un séminaire s'est tenu en novembre 2022 auquel a participé l'Office, mais également l'association I Capraghji Corsi.

2 - Démarche qualité et biodiversité

Bien que l'objectif central de la certification des productions en AOP et en IGP reste la protection d'un lien au terroir, ces indications géographiques offrent également la possibilité d'établir des passerelles entre biodiversité et protection, dans la mesure où la plupart d'entre elles concernent des races autochtones, des espèces variétales locales spécifiques et des savoir-faire ancestraux, gages de durabilité.

Les démarches de qualité participent ainsi au maintien, voire à la réactivation, de la diversité biologique et contribuent donc à la biodiversité dans sa définition première, à savoir « l'ensemble des êtres vivants, de leur patrimoine génétique et des complexes écologiques où ils évoluent ».

Mais les démarches qualité valorisent également la valeur culturelle des produits et leur ancrage fort au territoire. Elles contribuent ainsi à la « biodiversité culturelle », c'est-à-dire à caractériser et à pérenniser les pratiques et les savoirs développés par les hommes, à renforcer les liens qui unissent nature et culture.

La sélection/multiplication des races locales et les démarches qualité

L'ODARC participe activement aux schémas de sélection des races locales puisque, au-delà des financements dans le cadre du plan ambition, l'Office accueille les schémas de sélection des races ovine, caprine et de l'abeille d'écotype Corse au sein du Pôle de Compétences en Elevage d'Altiani.

De plus, l'ODARC s'investit particulièrement dans le développement de la race caprine Corse en assurant la gestion du haras de boucs qui a été relancé en 2020 avec pour objectif l'accroissement de l'amélioration génétique par la voie mâle. Il s'agit de saturer les élevages en boucs de sélection afin d'obtenir des chevrettes de sélection. Ainsi, une vingtaine de boucs élevés à Altiani, ont été proposés à la vente à l'âge de 18 mois, en mai 2022.



En parallèle, des travaux ont été menés par l'ODARC en partenariat avec les filières concernées dans le cadre des démarches d'obtention des IGP Agnellu di Corsica, Caprettu di Corsica et Huile essentielle d'immortelle de Corse.

3 – La R&D pour une agriculture durable

Nos systèmes de production doivent nécessairement s'inscrire dans une perspective de gestion durable des ressources, gagner en résilience et accroître ainsi leur capacité de résistance face aux crises, notamment climatique, environnementale et sanitaire.

Il est donc indispensable de mobiliser la recherche et l'innovation afin d'atteindre les objectifs d'une agriculture performante, durable et préparée aux enjeux à venir.

Mise en place d'un Comité Scientifique et Technique Apicole (CSTA)

Depuis 2012, les rendements diminuent sur l'ensemble de la production de miel de Corse sans que cela ne s'explique par des causes évidentes, mettant en situation critique les exploitations apicoles du territoire. Dans ce contexte, l'ODARC et le Syndicat AOP Miel de Corse - Mele di Corsica ont mis en place un Comité Scientifique et Technique Apicole (CSTA) en 2021, auquel participent les partenaires de la filière : INRAE, Université de Corse, OEC (Conservatoire National Botanique de Corse et Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse) et l'Institut de l'Abeille (ITSAP). Ce groupe s'est donné pour mission de comprendre les causes de la diminution de production de miel en Corse au travers de trois thématiques :

1. Suivi des floraisons, évolution des miellées et disponibilité des ressources nectarifères et pollinifères ;
2. Lien entre les productions de miels AOP, les aspects météorologiques et les pratiques apicoles ;
3. Coexistence de l'apiculture avec les autres filières agricoles et activités humaines.

En 2022, l'ODARC a ainsi réalisé trois études :

- *Contribution à l'étude des activités apicoles en Corse : les connaissances, les savoir-faire et la diversité des pratiques de gestion du cheptel.* Cette étude avait pour objectif de faire un état des lieux des pratiques mises en œuvre et de comprendre leur influence éventuelle sur le rendement en miel.
- *Effets des changements climatiques sur la production de miel en Corse : irrégularités des miellées et adaptations des apiculteurs et Étude des potentialités nectarifères et pollinifères de milieux spontanés de Corse relations avec le rendement en miel et rôle des variations climatiques.* Il s'agissait, dans ces deux études, d'objectiver les critères retenus par les apiculteurs pour évaluer les potentialités des milieux afin d'essayer d'en dégager des indicateurs prédictifs de miellées, de relever les données météorologiques disponibles et tout autre facteur pouvant exercer une influence sur les rendements en miels et de mettre en perspective les potentialités végétales (nectarifères, pollinifères et miellatifères) présentes au niveau des emplacements de ruches. Parmi les résultats qui ont été obtenus, on observe que sur la période 1999-2022, les paramètres climatiques contribuent à la baisse du rendement (vitesse du vent, amplitude de température, taux d'humidité). En 2022, la diminution des ressources florales (réduction de la taille et du nombre de fleurs, décalage de la période de floraison, diminution de la production de nectar) a également été l'une des causes de la baisse de rendement.



Face à ces problématiques, les apiculteurs suivis ont mis en place des mesures d'adaptation destinées à limiter la baisse de production (transhumances plus précoces et plus fréquentes, accroissement de la technicité, diversification, etc.).

Mise en place d'un Comité Scientifique et Technique en Transformation Fromagère Fermière (CSTF)

L'ODARC et l'ILOCC (Interprofession Laitière Ovine et Caprine de Corse) ont constitué, en juillet 2022, un Comité Scientifique et Technique (CSTF), dont l'objectif est de développer des actions de recherche en transformation fromagère fermière, ainsi qu'un groupe technique associé (GT). Plusieurs partenaires participent actuellement à cette démarche : Casgiu Casanu (association des producteurs de fromages fermiers de Corse), Syndicat AOP Brocciu, U Casgile (association de de promotion et de défense des producteurs de fromages fermiers corses), INRAE LRDE-SELMET, Institut de l'Élevage, l'Université de Corse, les chambres d'agriculture 2A et 2B.

Quatre thématiques de recherche ont été définies afin d'englober l'ensemble des problématiques qui se posent aux transformateurs fermiers.

- Composantes susceptibles d'influer sur les caractéristiques des fromages produits en Corse : territoires, races, savoir-faire.
- Qualité du lait cru et maîtrise des critères technologiques de fabrication de fromages.
- Qualité des fromages fermiers typiques corses et marqueurs de la typicité.
- Construction de la typicité des fromages fermiers corses obtenus à partir de lait cru :
 - Définition et maîtrise des critères de typicité territoriaux des fromages corses.
 - Orientations souhaitées en termes de développement de la typicité.

L'objectif de ces travaux est de déterminer les critères (marqueurs) qui font la typicité des fromages corses, et notamment l'influence que peuvent avoir le système d'élevage (l'alimentation à base de ressources naturelles), la race corse (ovine, caprine), les pratiques de transformation et d'affinage sur leur qualité organoleptique, nutritionnelle et technologique. Les résultats permettront notamment une qualification des produits et des modes de production traditionnels nécessaires aux démarches AOP mais également, le cas échéant, à la défense des systèmes pastoraux et à la valorisation des produits issus de ces systèmes.

Le Bio-contrôle : un moyen de lutte durable contre les bio-agresseurs.

L'ODARC et l'Université de Corse collaborent à un programme de recherche visant à développer des méthodes alternatives de lutte contre les bioagresseurs. Une étude est en cours sur la fourmi *Tapinoma magnum*. L'action ambitionne une approche s'appuyant sur l'utilisation de solutions à base de phéromones et de produits naturels aux propriétés insecticides. Il s'agit de proposer deux solutions alternatives aux produits phytosanitaires :

- Un leurre chimique élaboré à partir d'un mélange synthétique mimant la phéromone de piste ou d'alarme de la fourmi capable de guider ou attirer les ravageurs vers des pièges,
- Une formulation insecticide constituée à partir d'extraits végétaux issus de la biomasse végétale de Corse.

L'objectif est de proposer aux producteurs un produit biocompatible respectueux de l'environnement.

L'agriculture biologique

Par ses pratiques culturales préservant l'environnement, l'agriculture biologique offre intrinsèquement une réponse aux enjeux d'un développement agricole durable. Le soutien à la conversion à l'Agriculture Biologique s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse. Il s'agit de la mesure 11. Cette aide est destinée à apporter un soutien aux agriculteurs lors de leur passage de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique. Elle vise à compenser le manque à gagner des producteurs pendant leur période de conversion, lorsqu'ils respectent toutes les exigences de la réglementation bio sans pouvoir commercialiser leurs produits en tant que « produits AB ».

Ciffri essenziali / Chiffres clés :

6614 000 € engagés sur la programmation 2015-2022.

266 contrats de conversion aidés dont 19 en 2022

38998 ha convertis ou en conversion dont 9 150 ha depuis 2015.

19 % de la SAU en bio : Corse au 2^{ème} rang français

596 exploitations en bio ou en conversion.

L'enjeu EAU

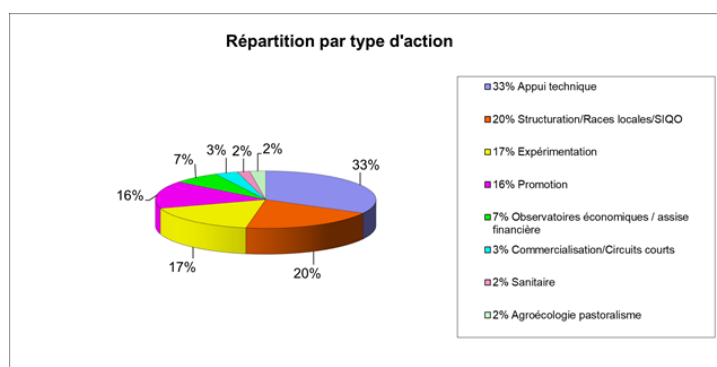
Dans un contexte de changement climatique et de déficit hydrique chronique, un appel à projet « Equipement des exploitations agricoles en dispositif de pilotage de l'irrigation » a été validé par le Conseil Exécutif de Corse (Arrêté N° 22/088 CE) et lancé en février 2022. Cet AAP vise à accompagner les exploitants agricoles contraints d'adapter leur irrigation pour optimiser l'utilisation de la ressource en eau dans les productions viticole, arboricole, fourrage/céréales et maraîchage notamment, concourant ainsi à l'augmentation globale de la productivité et à l'amélioration de l'impact environnemental des exploitations. L'appel à projet cible ainsi l'amélioration des systèmes d'irrigation à travers l'ajout de fonctionnalité visant à réaliser des économies en eau (automatisation des systèmes d'irrigation, filtration) et l'amélioration du pilotage de l'irrigation via l'installation de dispositifs de sondes de mesure et de stations météo.



4 – L'accompagnement des filières agricoles

La COLLECTIVITÉ accompagne à hauteur de 3,5M € par an les structures professionnelles agricoles dans la mise en œuvre d'actions collectives d'appui technique, d'expérimentation, de structuration des filières notamment au travers des démarches liées à la certification et au développement des races locales, de promotion des produits, de commercialisation en circuits courts, etc. Cet accompagnement est mis en œuvre au travers du Plan Ambition, cofinancé avec l'Etat.

En 2022, ce sont ainsi plus de 80 actions portées par les chambres d'agriculture et les associations professionnelles qui ont été soutenues au profit de l'ensemble des filières agricoles, et ce, pour un total de 7 M€ de subvention.



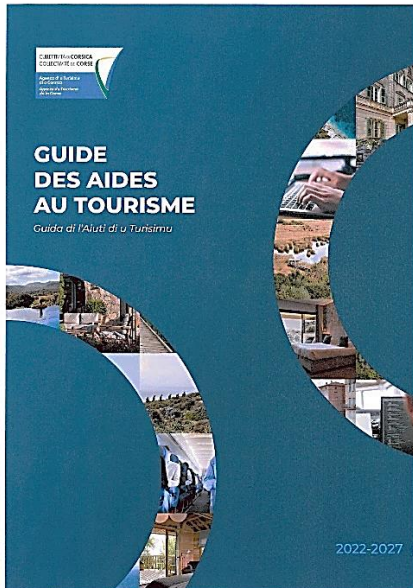
Ces opérations participent au développement d'une agriculture durable en favorisant l'adaptation des pratiques des exploitations aux contraintes techniques et économiques, au changement climatique et aux menaces sanitaires.

5.2. Prumove pratiche turistiche chi rispettinu l'ambiente

Promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement

Le tourisme durable en Corse est un mouvement en croissance qui vise à promouvoir des pratiques touristiques respectueuses de l'environnement et de la culture locale. Il s'agit notamment de limiter les impacts négatifs du tourisme sur l'environnement et les communautés locales, tout en générant des retours économiques pour les acteurs locaux.

Il est important de noter que le tourisme est un des principaux moteurs économiques en Corse, il est donc important de veiller à sa durabilité pour préserver les ressources naturelles et culturelles de l'île.



Par délibération n°22/051 AC en date du 28/04 2022, le guide des aides au tourisme 2022-2027 a été approuvé. Le projet de règlement présenté ambitionne de renforcer, jusqu'à l'horizon 2027, l'attractivité de la destination et la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social.

Le guide des aides au tourisme 2022-2027 affiche un certain nombre de mesures permettant d'appuyer la transition écologique du tourisme corse :

- Mesure 1.2 : Les contrats de développement territorialisés Ces contrats conclus avec les Offices de Tourisme

Intercommunaux contiennent un axe consacré au développement du tourisme expérientiel et au développement durable.

- Mesure 1.3 : Les projets structurants des territoires doivent s'inscrire dans une démarche de tourisme durable (gestion des flux, anticipation des phénomènes de sur-fréquentation, intégration paysagère, ...)

- Mesure 1.4 : La transition écologique du nautisme compte-tenu de l'importance du nautisme en Corse et de la nécessité de concilier la pression touristique et la préservation des sites littoraux, deux axes sont privilégiés :

- L'accélération de la transition écologique des ports (labélisation « Ports propres »)
- L'accueil en dehors des ports (mouillages organisés)

- Mesure 2.2 : La labélisation pour soutenir des structures d'hébergement notamment pour celles qui candidatent à l'écolabel européen et à la marque « Accueil Vélo ».

Développement de l'écolabel européen en Corse

L'ATC avait lancé fin 2021 une action de soutien au développement de l'écolabel européen au sein des structures d'hébergement touristique corses. Cette opération a pris la forme d'une AMO que l'ATC fournit gratuitement aux candidats à l'écolabel et qui doit leur permettre d'aller du pré-diagnostic initial jusqu'à la phase de certification par l'AFNOR.

Parmi la vingtaine de candidats ayant postulé, quatre auront obtenu la certification en 2022.



Meilleur pour l'environnement, meilleur pour vous !

Ecolabels.fr



Handiplages : les plages inclusives :

Dans le cadre de la mission « una Piaghja per tutti », l'association Cap Corse Handicap, l'ARS et l'ATC ont noué un partenariat pour proposer aux acteurs de l'aménagement du territoire de rendre accessibles les plages et les plans d'eau aux personnes en situation de handicap. L'accès aux plages est un droit et cette opération vise à promouvoir une Corse plus inclusive.

L'objectif est de réaliser, en deux ans au moins, une plage accessible dans toutes les communes disposant d'un littoral et plage de niveau 4 (Poste de secours, handiplagiste, douche, WC, vestiaires, adaptée aux mal voyants) dans chaque intercommunalité.



une

L'ATC a soutenu financièrement la mise en place d'équipements réalisés par les intercommunalités. En 2022, une cinquantaine de sites ont été équipés.



Développement de l'itinéraire cyclotouristique GT20

Cet itinéraire créé en 2019 par l'ATC traverse la Corse du Nord au Sud (Bastia-Bunifaziu) en parcourant 600 km donnant lieu à une douzaine d'étapes. La GT20 rend lisible la volonté de l'ATC de fédérer les acteurs publics et privés des territoires autour d'un projet structurant : un produit touristique permettant d'organiser l'offre vélo en orientant les flux touristiques vers l'intérieur de l'île.

En 2022, l'ATC a candidaté et a été retenue sur un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du programme « Destination France » intitulé : « Transformation durable de l'économie touristique ». Le projet consiste à réaliser une étude pour l'équipement de l'itinéraire GT20 en le ponctuant d'aires de repos équipées de stations de recharge autonomes permettant de sécuriser les utilisateurs de vélos à assistance électrique (VAE).

Programme de coopération Destimed+

➤ L'ATC a participé à ce programme en tant que partenaire avec d'autres territoires méditerranéens : Andalousie, Catalogne, Sud Egée, Italie, Albanie, Crète, ... DestiMed Plus s'est achevé en 2022, il avait pour objectif la création d'un package écotouristique au cœur d'une Aire Marine Protégée dans un processus de coopération entre acteurs privés et publics. Pour parvenir à cet objectif, l'ATC avait choisi comme partenaires associés : le Parc Marin International des Bouches de Bunifaziu (OEC) et l'OTI de Bunifaziu.

L'ATC a conclu ce programme par la signature d'un protocole d'accord (Memorandum of understanding-MoU) formalisant et concrétisant la capitalisation du Consortium Méditerranéen pour l'Ecotourisme (MEC) qui est hébergé par la Task Force Culture et Tourisme Durable de la CRPM-Commission Inter méditerranéenne (CRPM-CIM).



Innovathon « Les ambassadeurs du tourisme durable » : Résidence d'accélération

Une manifestation baptisée Inovathon « Les ambassadeurs du tourisme durable », avait été coorganisée par l'ATC et l'ADEME en 2021. L'Innovathon du Tourisme Durable a eu pour principe la cocréation de projets, visant à faire émerger des solutions répondant à des défis liés au tourisme durable. Une pluralité de participants, réunis en équipes, se sont réunis pendant 36 heures autour d'une méthode basée sur le design thinking permettant de prendre en compte les besoins de toutes les parties prenantes.

En 2022, les cinq projets lauréats autour des thématiques : "se loger", "se déplacer" et "consommer local", le Slow tourism et la gestion des déchets ont bénéficié d'un accompagnement de 6 jours d'immersion pour amener les porteurs de projets à vivre et travailler ensemble. Les équipes ont travaillé sur la stratégie et la conception de leur produit.



INNOVATHON TOURISME DURABLE

AMBASSADEURS DU TOURISME DURABLE

5.3. Guida l'azione economica à via di e transizione ecologica è sociale di l'impresa Orienter l'action économique vers les transitions écologique et sociale des entreprises

Dans le sillage des orientations définies par l'Assemblée de Corse au titre de l'agenda 21, et du programme « Corsica Vint'Unu », l'ADEC a, depuis plusieurs années initié et mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à intégrer pleinement la notion de "développement durable" dans le cadre de ses missions d'accompagnement auprès du tissu entrepreneurial insulaire mais également dans son fonctionnement quotidien.

S'agissant des interventions de l'ADEC, l'établissement a initié une réflexion en vue d'intégrer des critères d'éco et socio conditionnalité dans les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux entreprises corses. Une telle démarche s'inscrit dans la volonté exprimée par l'établissement de favoriser la responsabilité sociale et environnementale dans le cadre des politiques publiques dédiées au développement de l'économie corse. L'objectif recherché par l'ADEC consiste à saisir l'opportunité d'une plus grande intégration des critères du Développement Durable dans la distribution d'aide publique.

Dans cette perspective, un travail de refonte du dispositif d'aide à l'emploi, U Pattu Impiegu, a été engagé pour porter l'effort de soutien public vers les entreprises socialement et écologiquement responsables.

Le rapport d'orientation sur la politique de soutien au travail et à l'emploi présenté à l'Assemblée de Corse en décembre 2022 pose les bases de ce chantier qui se conclura au 1^{er} semestre 2023. La même démarche sera ensuite engagée sur le dispositif d'aide à l'investissement, Impresa Si. La grille d'analyse de celui-ci intègre déjà des critères valorisant les projets visant à limiter de façon significative la production de gaz polluants ou à effet de serre et les projets qui permettent une production respectueuse de l'environnement (économie circulaire, réduction des déchets, maîtrise de l'énergie, traitement des eaux, co-construction). Parallèlement des critères relatifs à la typologie du porteur de projet valorise les entreprises situées dans le rural mais également les portages de projets par certains publics prioritaires (entreprenariat féminin, jeunes, seniors, en situation de handicap). Ces dimensions seront renforcées pour accroître l'incitation aux comportements vertueux pour les entreprises.

Au-delà des orientations générales et notamment du cadre de référence adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°2017-471 AC du 19/12/2019, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) doit être conçue comme une politique transversale à tous les domaines de compétences.

De nombreuses actions ont été menées en ce sens en 2022 :

- **Soutien aux structures d'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Ecunomia Suciale è Sulidaria : Sustegnu a e Strutture d'Accumpagnamentu »** lancé en 2021 - pilotage, suivi et paiement des conventions pluriannuelles de 5 structures de l'ESS :
 - CRESS Corsica pour la mise en œuvre de ses actions à hauteur de 125 5000 €/an qui ont pour objectif de représenter les entreprises de l'ESS, développer les projets de l'ESS, animer le réseau ESS, travailler sur la stratégie territoriale ESS, observer et promouvoir l'ESS en Corse et former les acteurs de l'ESS.
 - Corse Active Pour l'Initiative pour la dotation des fonds d'intervention du Dispositif Local d'Accompagnement et du Dispositif ACCESS/Fabrique à Initiatives pour un montant de 200 000 euros / an. Ont été conventionnés 30 accompagnements individuels et 40 accompagnements collectifs dans le cadre du DLA et 7 accompagnements Access et 3 accompagnements Fabrique à Initiatives.
 - A Prova, antenne du Cismonte à hauteur de 40 000 € par an pour mettre en œuvre des tests d'activité, des business game et des actions liées à l'émergence de projets.
 - Association ARACT Corse pour un montant de 90 000€/an qui œuvre pour l'amélioration des conditions de travail en Corse.
 - Coopérative Work in Scop à hauteur de 120 000€ qui a pour objectif d'accompagner 70 entrepreneurs dans le cadre d'un CAPE et d'effectuer 30 pré test.

- **Soutien à Entreprendre** : Pour Apprendre dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens sur 5 ans qui a pour objet de développer d'esprit d'entreprendre chez les jeunes. Sur l'année scolaire 2021/2022, ce sont 19 mini entreprises qui sont mises en place ce qui représente 552 jeunes sensibilisés pour une dotation de 133 500 €.
- **Lancement d'un appel à projets « Ecnunia sociale e solidarita »** du 5 décembre 2022 au 27 janvier 2023 pour soutenir des projets (15 projets seront retenus au total) qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes :
 - o L'insertion par l'activité économique
 - o L'économie circulaire
 - o L'alimentation durable
 - o La mobilité durable et inclusive
 - o La commande publique responsable
 - o L'insertion des travailleurs handicapés
 - o L'innovation sociale
- **Co-organisation du COPIL ESS** le 20 juin 2022 : Il s'agit d'une instance décisionnelle et de coordination de la stratégie territoriale de l'ESS en Corse définie dans le cadre de référence pour le développement de l'ESS en Corse. Différents travaux ont été présentés dont ceux relatifs aux groupes de travail thématiques initiés par la Collectivité de Corse, l'ADEC ayant co piloté le GT2 « Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire ».
- Diverses actions d'animation et de représentation dont la participation aux comités d'engagement de CAPI, aux CRIAE et autres réunions.

Il est à noter que l'ADEC appuie en particulier les initiatives relevant de l'économie circulaire, permettant à court terme une opérationnalité et à moyen terme un retour d'expérience sur les projets pilotes accompagnés avec la mise en œuvre, le cas échéant, d'une action à plus grande échelle. Une collaboration approfondie a été initiée avec l'OEC et l'ADEME en 2022 afin d'associer davantage l'ADEC à la gouvernance et la mise en œuvre des Appels à Projet Economie circulaire en cours.

Enfin, en qualité de membre porteur du pôle de compétitivité Capenergies dédié aux énergies décarbonées, l'ADEC intervient dans la gouvernance de cet outil et dans l'animation de son volet Corse. A ce titre, en coopération avec l'AUE et l'ADEME, a été organisée la journée « GHJURNATA CORSICA ENERGIA INUVAZIONE » le 9 décembre au Pôle Méditerranéen de la Formation à Ajaccio. Elle a réuni plus de 70 participants qui ont échangé sur les thématiques de la mobilité décarbonée et la décarbonation de l'habitat.

D'autres actions ont été menées en 2022 dans les domaines suivants :

❖ **Transports et mobilité durable et inclusive :**

- Soutien aux garages solidaires et aux dispositifs itinérants pour lutter contre la fracture sociale
- Co-construction d'une stratégie territoriale de la mobilité durable et inclusive avec les acteurs du réseau Mob'In Corsica et l'AUE.
- Mise en œuvre de démarches territoriales de transports alternatifs (association Adrien Lippini un vélo une vie, centre social du Fium'Altu, centre social AFARIF, Sud Corse Insertion, FALEPA Corsica, Velocità, Corse Mobilité Solidaire)

❖ **Action extérieure et coopération européenne et internationale :**


- Développement des coopérations européennes et internationales avec les acteurs de l'ESS et inscription de l'ESS comme axe structurant des accords de coopération.

- Accréditation de la Collectivité de Corse en janvier 2022 au programme Erasmus+2021-2027 « Education et formation des adultes » avec comme ligne directrice le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Corse.
- Démarrage en février 2022 du 1er projet de mobilité Erasmus + portant sur l'économie circulaire et le réemploi. Ce projet associe les acteurs de l'ESS positionnés sur ces activités comme les recycleries INIZIATIVA d'Ajaccio, ISATIS de Bastia, Sud Corse Insertion de Porto-Vecchio et Corse mobilité solide de Calvi. 3 territoires ont été choisis pour leur expertise en matière de traitement des déchets et de réemploi : Majorque, la Belgique et la Suède.

❖ Recherche, innovation, enseignement supérieur

Mise en œuvre du projet DA SENSU (accélérateur d'innovations sociales et territoriales) dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Corse, CAPI et la CRESS : 21 étudiants en Master Marketing et Entrepreneuriat de L'Université de Corse ont mis leur temps et leurs compétences au service de 4 projets ESS d'utilité sociale et environnementale : Mobilité piste cyclable (CAB), Food truck solidaire (CAPA), Recyclerie (extrême sud), Tiers lieu (Renno). La restitution des travaux s'est tenue en mars 2022 à Bastia, salle des délibérations de la Collectivité de Corse.

Ciffri essenziali / Chiffres clés : L'ESS en 2022



The infographic displays the following key statistics for the Social and Solidarity Economy (ESS) in Corsica in 2022:

- 1 040 établissements employeurs
- 85.3% sont des associations
- 9.1% des coopératives
- 6.5% des mutuelles
- 8 064 emplois salariés
- 10.7% de l'ensemble du secteur privé
- 71% des emplois féminins
- 217.3 millions d'euros de rémunérations brutes annuelles

5.4. Sviluppo una cumanda publica chi sia un motore di e transizione è prumovi

l'accessu di l'impresa lucale

Développer une commande publique motrice des transitions et favorisant l'accès des entreprises locales

Le droit de la commande publique pose les bases juridiques de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés publics selon 3 objectifs : économiques, environnementaux, sociaux (Articles L2111-1 à L2111-3, L2113-12 à L2113-16, D2111-3, R2113-7 à R2113-8).

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la promotion des achats responsables au niveau de leurs marchés publics et de la gestion du quotidien. Ainsi, dès sa création au 1er janvier 2018, la Collectivité de Corse, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'insérer une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique dans le cahier des charges de ses marchés publics. Ainsi, en facilitant un retour à l'emploi des publics en difficultés, la Collectivité contribue avec les autres acteurs territoriaux à générer une dynamique locale de l'emploi et de la croissance.

L'achat public doit favoriser également la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux, la prise en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété et d'amélioration continue. Il est aussi un levier pour impulser la transition écologique du territoire par l'insertion de clauses et critères environnementaux, pour favoriser le soutien du réemploi et du recyclage, l'incitation à l'usage des éco-matériaux et la maîtrise des déchets de chantier.

Dès février 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) visant à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire au sein notamment des achats publics vient renforcer les dispositions prévues au Code de la Commande Publique. La loi AGEC définit des obligations d'achats annuels de biens issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées depuis le 1er janvier 2021.

L'ambition de faire de la commande publique le moyen de la transition sociale et environnementale s'est poursuivie avec la publication du Plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD). Véritable feuille de route nationale, le PNAD a pour vocation de fixer des objectifs et d'organiser des actions en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable

De plus, la loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021 inclut plusieurs mesures à destination de la commande publique et accompagne les actions du PNAD. Elle prévoit une obligation de prendre en compte les objectifs de développement durable dans la formalisation du besoin (spécifications techniques), les caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution, et des considérations relatives à l'environnement dans les conditions d'exécution. Toutes ces mesures entreront en vigueur au plus tard le 22 août 2026.

Le décret d'application de l'article 35 de la loi « Climat et résilience » du 2 mai 2022 abaisse le seuil de soumission à l'obligation d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) à 50 millions d'euros HT. Pour l'année 2022, le montant des achats réalisés par la Collectivité de Corse a été évalué à 100 458 295 d'euros HT.

La réglementation d'abord incitative se veut maintenant contraignante et impose aux acheteurs publics de se saisir des enjeux de l'achat responsable dans un délai relativement restreint. Tous les marchés peuvent faire l'objet de l'intégration d'une clause de développement durable.

En conséquence, la Collectivité de Corse a par anticipation pris les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les futures obligations législatives.

A cet effet, le Corsican Business Act (CBA) et le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) ont été votés à l'unanimité par l'assemblée de Corse respectivement lors des séances du 2 juin et du 21 Décembre 2022.

Le CBA vise dans ses principes 4 et 5 à développer l'achat de proximité durable et à soutenir l'emploi local et le lien social par l'achat responsable.

Le SPASER qui prend effet au 1^{er} janvier 2023 rassemble toutes les dispositions nécessaires à la définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une démarche d'achats responsables.

Afin d'assurer un déploiement efficace de mesures prévues par ces deux documents, une phase de tests est réalisée par la Direction Générale Adjointe en charge du patrimoine de la Collectivité des moyens généraux et de la commande publique. Aucun marché de la DGA n'est publié sans comporter une clause sociale ou environnementale sauf demande de dérogation dûment justifiée. L'évaluation de la phase test est toujours en cours.

Objectifs poursuivis d'ici 2025 (objectifs 1 et 2 du PNAD) :

- 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;
- 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

Pour optimiser ce travail, une collaboration renforcée entre les services opérationnels et la Direction de la Commande Publique en amont de la rédaction des pièces des marchés, dès la définition du besoin, est mise en place.

Pour cela, des référents SPASER ont été désignés au sein de chaque direction, référents qui participeront à la rédaction de la partie technique des clauses de développement durable dans les dossiers de consultation des entreprises, principalement concernant le volet environnemental.

Les référents SPASER constitueront le Comité technique « achats et développement durable » (CTAD), organe de suivi de l'exécution du SPASER qui se réunira au maximum une fois par trimestre.

Un plan de formation adapté est prévu pour l'ensemble des parties prenantes du projet. Deux sessions de formation ont eu lieu en 2022 : « L'intégration de considérations sociales dans les marchés publics : clauses sociales et marchés réservés » et « Appréhender la réglementation du développement durable dans les marchés publics ». Une autre session de formation concernant le calibrage des clauses sociales et la mise en œuvre des marchés réservés est prévue au mois de mai 2023.

Sur ces bases, les marchés publics de la Collectivité de Corse doivent donc intégrer, dès 2023, des éléments :

- A caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs défavorisés ou handicapés ;
- A caractère écologique ;
- Ainsi que la promotion d'une économie circulaire.

La commande publique constitue un levier important pour dynamiser l'activité des petites et moyennes entreprises.



Ainsi, concomitamment à l'adoption du SPASER, la Collectivité de Corse a élaboré un Small Business Act pour la Corse, le Corsican Business Act (CBA), qui est un outil qui vise à promouvoir la croissance des PME/TPE locales, en leur facilitant l'accès à la commande publique.

L'adoption par l'Assemblée de Corse, à l'unanimité, lors de la session du 2 juin 2022, du Corsican Business Act (CBA) - *une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse* - a constitué l'acte premier de cette politique d'achat durable. Les actions du CBA composent un des axes de travail du SPASER, qui se trouve être le document cadre.

Matérialisé par le biais d'une charte, le CBA place l'entreprise locale au centre de la commande publique. Il se caractérise par un accord conclu entre prescripteurs publics et représentants des entreprises, à travers lequel les signataires s'engagent, chacun pour ce qui les concerne, à créer les conditions de la rencontre des acteurs de la commande publique sur le territoire insulaire, pour dynamiser l'activité des petites et moyennes entreprises.

Le CBA vise, notamment, à :

- Simplifier les démarches, en allégeant les procédures et en facilitant ainsi l'accès des TPE/PME à la commande publique ;
- Octroyer des avances sur les marchés ;
- Améliorer les délais de paiement ;
- Faciliter un meilleur accès à l'information et à la formation ;
- Contribuer, à travers ses achats, au renforcement de la cohésion sociale, au développement de l'emploi et de la responsabilité sociétale ;
- Contribuer au soutien de l'économie locale en circuit court ;
- Soutenir, à travers ses achats, le développement de l'innovation et l'émergence de filières compétitives ;
- Promouvoir l'achat public comme un outil au service du territoire.

Le CBA a pour ambition d'avoir un impact positif sur les TPE/PME locales, mesurable, autour d'indicateurs clairs portant sur leur santé financière et économique, leur dynamisme en matière de gains de nouveaux marchés, et, également, leur vitalité en matière de création d'emploi. Les engagements qui résultent de cet accord doivent faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, faire émerger une culture commune de la commande publique pour repenser les processus d'achat et faire progresser l'accès des entreprises du territoire aux marchés publics.

